

PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2022



**Institut d'Education
Motrice**

« La Source »

184 rue du Général Leclerc
59510 Hem

Tel : 03 20 02 06 61

Mail : lasource@gapas.org

**Institut d'Education
Motrice**

« Le Passage »

6, Place du Général de
Gaulle

59290 Wasquehal

Tel : 03 20 89 29 33

Fax : 03 20 89 22 23

Mail : lepassage@gapas.org

Consultation du CVS le

Consultation du CA LVA le

Validé par le CA GAPAS le

Préambule

La loi du 2 janvier 2002 prévoit que chaque service social ou médico-social doit élaborer un projet d'établissement. En effet, l'article 311- 8 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement »

Notre démarche d'élaboration du projet d'établissement s'appuie également sur la recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux) : « Élaboration, Rédaction et animation du projet d'établissement ou de service », notamment, à travers la structuration du document et la méthodologie utilisée.

La participation de l'ensemble des professionnels à la réflexion est un élément essentiel afin d'opérer l'adaptation et de proposer des changements au sein des IEM.

L'élaboration du projet d'établissement s'est donc engagée dans une démarche participative, c'est-à-dire, avec la participation de tous les salariés à la réflexion et à l'élaboration du projet.

Afin de suivre au mieux la démarche, un comité de pilotage s'est formé. Il a permis de fixer les objectifs, de structurer le document, d'identifier les pistes de travail et d'organiser la composition des groupes de travail. Le comité de pilotage est composé de la directrice, des cadres de direction, des personnes ressources bienveillance de l'établissement et de la chargée de mission qualité du GAPAS.

Notre projet s'appuie sur trois grands objectifs pour les personnes accompagnées : l'autodétermination, la participation sociale et la transition inclusive.

Tout d'abord, l'ensemble des actions menées dans le cadre de ce projet seront en faveur d'une plus grande autodétermination des personnes. En effet, les accompagnements devront permettre au maximum à la personne de fixer par soi-même ses choix, ses actes. Il s'agit alors de lui permettre de gouverner sa vie sans influence externe indue.

Par ailleurs, la notion de participation sociale nous paraît primordiale. Il s'agit du processus par lequel un individu ou un groupe d'individu s'associent et prend part aux décisions et aux actions d'une entité ou d'un regroupement de niveau plus global relativement à un projet de plus ou moins grande envergure. Cette réflexion doit notamment éclairer la manière dont on met en œuvre les projets individualisés.

Enfin, tous ces objectifs ne seront que pleinement réalisés une fois la transition inclusive réussie. C'est un autre objectif que se donne l'établissement, à savoir, cheminer d'un accueil entre les murs à des structures de proximités intégrées à leur environnement.

Sommaire

PREAMBULE.....	2
SOMMAIRE	3
PRESENTATION DU CONTEXTE, DU CADRE ET DES MISSIONS DES IEM.....	5
VOCATION ET MISSION DES ETABLISSEMENTS.....	5
TEXTES REGLEMENTAIRES	5
TEXTES DE REFERENCES	5
INSCRIPTION DANS L'ENVIRONNEMENT	6
LE SCHEMA REGIONAL DES ORIENTATIONS MEDICO-SOCIALES (SROMS).....	6
LES AGREMENTS	6
LES VALEURS ASSOCIATIVES ET L'IDENTITE INSTITUTIONNELLE.....	7
L'HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT	7
LES VALEURS ASSOCIATIVES.....	8
L'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	9
LE SERVICE PROPOSE	12
L'ADMISSION, LES SORTIES ET ORIENTATIONS	12
LE PROJET INDIVIDUALISE (PI).....	14
L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF AU QUOTIDIEN	15
LA PRESTATION MEDICALE ET PARAMEDICALE.....	16
LA PRESTATION PEDAGOGIQUE	17
L'INTERNAT	19
LA BIENTRAITANCE.....	21
L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE.....	22
L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	22
L'EQUIPE MEDICALE ET PARAMEDICALE.....	23
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	23
L'EQUIPE EDUCATIVE	23
L'EQUIPE DES SERVICES GENERAUX.....	24
LE PARTENARIAT.....	24
LES ARTICULATIONS ET REGULATIONS DANS L'INSTITUTION	26
L'EVALUATION	33
L'EVALUATION INTERNE.....	33
L'EVALUATION EXTERNE.....	33
LE SUIVI DE LA DEMARCHE D'AMELIORATION DE LA QUALITE	33
PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT.....	34
LE SECTEUR 0-20 ANS	34
LES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES ACCUEILLIS DANS LE CADRE DE L'AMENDEMENT CRETON.....	34
LE PROJET DE CREATION D'UN SESSAD	34
L'EVOLUTION DU PUBLIC ACCUEILLI	35
L'INCLUSION SCOLAIRE	35
VERS UN AGREMENT UNIQUE	35
CONCLUSION	36

FICHE ACTION N°1 : LA PLACE DES FAMILLES	37
FICHE ACTION N°2: L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	38
FICHE ACTION N°3 : L'ORIENTATION ET LA SORTIE.....	39
FICHE ACTION N°4 : LE PROJET INDIVIDUALISE.....	40
FICHE ACTION N°5 : L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF A L'IEM LE PASSAGE.....	41
FICHE ACTION N° 6 : DEVELOPPER LE VOLET PEDAGOQIUE.....	42
FICHE ACTION N°7 : LE PROJET DE L'INTERNAT	43
FICHE ACTION N°8 : REPONDRE A L'EVOLUTION DES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	44
FICHE ACTION N°9 : CREATION D'UN SESSAD	45
PLANNING DE REALISATION DES ACTIONS	46
GLOSSAIRE.....	49

Présentation du contexte, du cadre et des missions des IEM

Vocation et mission des établissements

Les Instituts d'Éducation Motrice (I.E.M) accompagnent en internat ou en semi internat) des enfants et adolescents déficients moteurs qui nécessitent le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

Les missions des I.E.M. sont liées aux finalités de l'action sociale et médico-sociale, rappelées dans la loi du 2 janvier 2002 : « *Accueil et protection, aide au développement de l'autonomie, (...) l'insertion sociale, éventuellement intégration sociale et professionnelle* ».

L'orientation des enfants en I.E.M. requiert une étude par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H) et une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H).

Les I.E.M « La Source » et « Le Passage » ont pour mission d'accompagner des enfants âgés de 3 à 10 ans et de 10 à 20 ans dans le développement de leurs compétences, sur les plans éducatif, pédagogique, thérapeutique et médical en fonction d'un projet individualisé réévalué tout au long de leur séjour.

Textes réglementaires

En tant qu'institution médico-sociale, les IEM « La Source » et « Le Passage » sont soumis :

- Aux annexes XXIV bis au décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifiées par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, intitulées « Conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en

- charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice » ;
- Aux annexes XXIV ter au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, intitulées « Conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés » ;
- A la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- A la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Au Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

Textes de références

Dans nos pratiques au quotidien, nous nous appuyons sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM suivantes :

- « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »,
- « Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médicaux sociaux
- « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance »,
- « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service »,
- « La conduite de l'évaluation interne dans les établissements visés à l'article L 312-1 du CASF »,
- « La mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L 312-1 du CASF »,
- « Le partage de l'information à caractère secret en protection de l'enfance (secret partagé : loi 2007 uniquement enfance) »,
- « Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (prospectives des besoins pour impacter le plan de formation) »,
- « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et

thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent. »
Recommandation commune à la Haute Autorité de Santé (HAS) et à l'ANESM,

- « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou d'autres TED (Troubles Envahissants du Développement) »,
- Les relations avec l'environnement : ouverture de l'établissement à et sur son environnement (ouverture interne et externe) »,
- « Les attentes de la personne et le projet personnalisé (projet d'accueil et d'accompagnement) »,
- « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement »,
- « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée ».

Inscription dans l'environnement

Les IEM « La Source » et « Le Passage » sont situés respectivement à Hem et à Wasquehal, communes françaises, situées dans le département du Nord en région Haut de France.

Distantes de 5 kilomètres l'une de l'autre, ce sont deux villes de moyenne importance, (en 2014, la ville de Hem comptait 19114 habitants, contre 21343 à Wasquehal¹). Les établissements bénéficient donc d'un environnement urbain avec des équipements diversifiés en termes d'administration, de culture, loisirs, santé, scolarité, transports...

Faisant partie de la métropole lilloise, les villes de Hem et de Wasquehal se situent sur le triangle Lille-Roubaix-Tourcoing.

Le schéma régional des orientations médico-sociales (SROMS)

Le schéma régional d'organisation médico-social (SROMS) 2013-16, élaboré par l'ARS (Agence Régionale de Santé) Nord Pas-de Calais est un outil de mise en œuvre et de déclinaison du Projet Régional de Santé (PRS). Il est le cadre

de priorisation régionale à cinq ans des besoins de prise en charge et d'accompagnement médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS.

Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) est l'une des composantes du PRS, plus particulièrement du SROMS. Il est son plan d'action et son budget d'exécution.

L'accompagnement pluridisciplinaire des enfants au sein des IEM « La Source » et « Le Passage » s'inscrivent dans les orientations et priorité du SROMS suivantes :

➤ Les orientations transversales aux populations concernées par le SROMS :

- ❖ Améliorer le système d'information et l'observation des besoins et de l'offre médico-sociale
- ❖ Améliorer l'accès aux soins
- ❖ Assurer la continuité des parcours à chaque étape de la vie
- ❖ Améliorer l'efficacité (optimisation des coûts et amélioration de la qualité au bénéfice des usagers)
- ❖ Renforcer le soutien aux aidants

➤ Les priorités pour l'accompagnement des enfants et jeunes en situation de handicaps :

- ❖ Favoriser le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement précoces
- ❖ Favoriser l'inclusion scolaire
- ❖ Proposer sur chaque zone de proximité un accompagnement des troubles envahissants du développement (TED) et des troubles de la conduite et du comportement (TCC).

Les agréments

Depuis le 3 janvier 2017 le renouvellement de l'autorisation de l'IEM La Source est paru. La capacité totale est de 20 places en semi-internat pour des enfants et adolescents de 3 ans à 10 ans, réparties comme suit :

- ❖ 14 places pour handicap moteur avec troubles associés

¹ Source INSEE

- ❖ 6 places pour polyhandicap

Depuis le 3 janvier 2017 le renouvellement de l'autorisation de l'IEM Le Passage est paru. La capacité totale est de 32 places pour des enfants et adolescents de 10 à 20 ans présentant un polyhandicap, un pluri-handicap, et/ou présentant un traumatisme crânien ou cérébro-lésés. Les places sont réparties de la manière suivante :

- ❖ 12 places en internat de semaine
- ❖ 20 places en semi-internat

La circulaire ministérielle n° 86-13 du 6 mars 1986 concernant les enfants atteints de handicaps associés précise que « les enfants atteints de handicaps associés graves forment une population complexe dans laquelle il est possible de distinguer :

- Les enfants plurihandicapés qui associent de façon circonstancielle deux handicaps : surdit  - c cit , handicap moteur et sensoriel, d ficiency mentale et sensorielle.
- Les enfants polyhandicap s atteints d'un handicap grave   expression multiple, associant d ficiency motrice et d ficiency mentale s v re ou profonde et entra nant une restriction extr me de l'autonomie et des possibilit s de perception d'expression et de relation.

Les IEM accueillent des personnes ayant toute un trouble moteur, voir, un handicap moteur avec des handicaps associ s.

S'il est utile, au plan l gal, nosologique ou  pid miologique, de se r f rer   des d finitions pr cises, il n'est pas toujours simple de pr ciser les limites du polyhandicap et du plurihandicap. Ainsi notre pratique doit savoir garder la souplesse n cessaire   l'accueil de ces personnes.

Avant tout, au sein des I.E.M, nous n'accueillons pas un « diagnostic » mais une personne. D crivant les deux grands groupes de handicaps associ s ou multi-handicaps, le docteur TOMKIEWIECZ, pr cisait que : « les diff rents handicaps ne s'ajoutent pas mais s'aggravent mutuellement, se potentialisent, et

conf rent   chaque personne multihandicap e une mani re d' tre au monde fondamentalement originale. » C'est sur cette base que nous fondons notre action et c'est en fonction des personnes accueillies que nous devons nous adapter.

Les valeurs associatives et l'identit  institutionnelle

L'histoire de l' tablissement

Cr e par quatre familles ne trouvant pas de solution adapt e   leur enfant sur la m tropole lilloise, l'Association de Parents d'Enfants Infirmes Moteurs (APEIM) na t officiellement en mai 1974.

En quelques mois, de l'accueil d'une dizaine d'enfants en b n volat par les familles de l'association, nous passons   la cr ation d'une classe de 20 enfants   Villeneuve d'Ascq   raison de 3 apr s-midis par semaine.

En octobre 1976, l'Association loue une petite  cole   Hem pour accueillir les 20 enfants.

C'est en f vrier 1978 qu'ouvre l'IEM La Source   Hem, accueillant 20 enfants  g s de 3   10 ans. C'est ainsi que la structure tend   se professionnaliser.

De 3 demi-journ es d'accueil par semaine dans la classe   Villeneuve d'Ascq, nous passons   un accueil en semi internat de 5 jours par semaine   l'IEM.

Les ann es passent, les enfants grandissent, l'Association r fl chit   l'accueil des adolescents au sein d'une autre structure. C'est ainsi que l'IEM Le Passage   Wasquehal ouvre ses portes en novembre 1982. L'Institut s'installa au sein d'anciens ateliers municipaux, lou s pour le franc symbolique par le Maire de Wasquehal de l' poque, Monsieur G rard Vignoble.

Pour r pondre   une demande d'accueil toujours croissante, Le Passage s'agrandit au fil du temps. Nous passons de 5 personnes accueillies en 1982   32 actuellement. L'agrandissement des

locaux permet l'accueil de 12 de ces jeunes en internat.

A son ouverture, l'IEM le Passage accueillait des enfants âgés de 10 à 18 ans. Son agrément évolue en 1991 permettant l'accueil jusqu'à 20 ans. Limite d'âge qui peut être prolongée, sous condition, dans le cadre de l'Amendement Creton.

D'autres créations de structures verront le jour pour l'accueil des adultes : la MAS Le Hameau à Hantay (décembre 2001) et La Gerlotte à Marcq-en-baroeul (Juillet 2010).

En décembre 2001, l'Association APEIM fut rebaptisée La Vie Autrement...

En 2006, l'Association Art et Education et La Vie Autrement... font le constat que compte-tenu de leur taille, seules, elles ne peuvent mettre en place les moyens nécessaires pour assumer au mieux leurs missions et obligations. La décision est prise par les Assemblées Générales de créer un groupement d'Associations, qui voit le jour en 2007 : Le Groupement d'Associations Partenaires d'Action Sociale (GAPAS). C'est en 2014 que les autorisations de fonctionnement des établissements sont transférées au GAPAS, qui devient donc l'organisme gestionnaire.

Au fil des années, 5 associations partenaires constituent le GAPAS : « La vie, autrement... », « Art & Education », « Interval », « ANPEA » et « Aidera 91 ».

Les valeurs associatives

Les valeurs associatives servent de fondement à la réalisation de la mission des IEM :

La dignité de tout être Humain

La dignité n'est ni un idéal, ni un objectif à atteindre, ni une réalité observable, ni une représentation, la dignité est un principe.

La dignité renvoie à un dû, c'est-à-dire à « quelque chose » qui n'est pas négociable.

La notion de dignité humaine fait référence à une qualité inséparablement liée à l'être même de l'homme ; ce qui explique qu'elle soit la même pour tous et qu'elle n'admette pas de degrés. Cette notion renvoie à l'idée que « quelque

chose est dû à l'être humain du seul fait qu'il est humain » (Paul Ricœur).

Cela signifie que tout être humain mérite un respect inconditionnel, quel que soit l'âge, le sexe, la santé physique ou mentale, la religion, la condition sociale ou l'origine ethnique de l'individu en question.

L'utopie nécessaire

Les associations partenaires se sont créées à partir de constats semblables : une autre réalité est possible pour les personnes en situation de handicap. Cette utopie postulée d'une autre réalité, interrogeait les pratiques en institutions pour personnes handicapées et remettait en question les préjugés de la société sur la personne en situation de handicap.

Pour le GAPAS, « être handicapé » ne constitue ni une identité ni une destinée. « On ne naît pas homme on le devient. Et ce devenir s'étend sur la durée entière d'une vie. Pour un humain être c'est devenir » Albert Jacquard. Pour continuer à se projeter vers l'avenir, pour créer des projets innovants, l'éveil utopique est nécessaire.

Le rôle fondamental de la vie associative

Le fait associatif est, par essence, l'exercice de la citoyenneté. L'association est un acte politique qui témoigne de la capacité des hommes à prendre en charge leur destinée et à participer à l'œuvre communautaire.

Les raisons d'être de l'association sont l'Homme et la nature du lien social. C'est parce que l'individu est un être singulier et particulier qu'il ne saurait souffrir d'une quelconque injustice du fait de ses différences, qu'elles soient passagères ou durables.

Cette conception de l'homme repose sur des valeurs morales et philosophiques à caractère humaniste, laïc et non dogmatique en veillant, particulièrement, à la neutralité politique et religieuse.

Nos actions interrogent sans cesse la norme établie et visent résolument à une transformation de la société pour la rendre plus solidaire.

Le GAPAS : une entreprise citoyenne d'action sociale

Bien que soumise, comme toute entreprise de droit privé, aux règles de droit commun : aux exigences du plan comptable général, à la fiscalité, etc... Le GAPAS n'est pas une entreprise comme les autres, non pas seulement du fait de son caractère non lucratif, mais surtout par la préoccupation permanente de servir l'intérêt général.

Cette préoccupation se traduit par notre capacité à nous inscrire dans la réalisation des politiques publiques.

Néanmoins cette inscription dans une certaine forme de délégation de service public ne doit pas amputer le GAPAS de sa liberté d'entreprendre, indispensable à toute création et innovation.

Le GAPAS place l'Homme au centre de son projet et défend des valeurs philanthropiques, humanistes et progressistes.

Le GAPAS met en place une gestion rigoureuse des moyens, toujours au service du projet associatif mais il conteste toute forme de rationalisation qui reposerait sur des considérations budgétaires et comptables, sans appréhender les exigences de l'accompagnement des personnes accueillies.

Le GAPAS postule l'exigence d'une professionnalité militante basée sur la participation démocratique à la gouvernance du Groupement des membres bénévoles, des personnes accueillies et des professionnels.

Les orientations politiques du GAPAS

Pour la citoyenneté de la personne en situation de handicap.

Promouvoir une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à la vie sociale en organisant la cité autour du principe d'accessibilité généralisée (accès à l'école, à l'emploi, aux transports, au cadre bâti...)

Pour une gouvernance du GAPAS toujours plus participative et démocratique.

(La richesse du Groupement est d'être composé d'associations, ce qui représente un nombre d'élus et de militants très important)

Associer tous les acteurs, bénévoles, personnes accueillies et professionnels, aux orientations, décisions et actions du GAPAS.

Pour un accompagnement au plus près des personnes en situation de handicap et de leurs besoins en prenant en compte leurs parcours de vie.

Affirmer la participation sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap tout en prenant en compte leurs compétences, leur projet personnel, leur parcours, leur environnement, leurs parents, leur famille et leurs proches.

Pour un renforcement de la place des associations dans le champ politique, social, économique et culturel.

Participer au processus d'élaboration des politiques publiques qui doivent s'appuyer sur un dialogue et une co-construction de celles-ci avec les organisations associatives.

L'identité de l'établissement

Les valeurs et les engagements

L'ensemble de l'équipe de l'IEM La Source et Le Passage est animé par des valeurs humanistes à l'égard des personnes accompagnées. Pour chacune d'entre elles des engagements forts sont associés.

❖ La dignité

Le respect de la dignité passe nécessairement par le souci de reconnaître l'autre en tant que personne. Avant toute chose, cela passe par la recherche constante d'une communication avec la personne.

❖ Le respect

Il s'agit d'avoir une attention particulière à la personne dans toutes ses dimensions. Cela se traduit notamment par le fait de laisser la personne être actrice de son projet en lui donnant la possibilité d'émettre des choix, puis, de

l'accompagner de manière personnalisée et individualisée.

Il s'agit également de respecter la personne en fonction de ces droits, de ces potentialités et de son rythme de vie, cela, dans l'objectif de proposer l'accompagnement le plus juste.

❖ **La citoyenneté**

L'insertion de la personne dans la société est un principe fort de l'accompagnement des personnes accueillies aux IEM. La personne est reconnue comme membre de la société et cela se traduit par la recherche permanente de moyens facilitant son accès à la citoyenneté.

Les références théoriques

Afin de proposer un accompagnement de qualité, c'est-à-dire, au plus près des besoins et des attentes des personnes accueillies, les professionnels s'appuient sur un ensemble de références théoriques.

L'une des principales ressources théoriques réside dans l'utilisation du Référentiel d'Observation des Compétences Sociales (ROCS) pour l'élaboration du projet individualisé, mise en avant par Jacques Danancier.

Par ailleurs, la stimulation basale est également un concept largement investi par les professionnels. Ainsi, à travers des modes d'interactions et une stimulation sensorielle reposant sur des activités de communication, de mouvements et de perception, la stimulation basale offre la possibilité d'une meilleure qualité de vie. L'approche Snoezelen est également utilisée. Il s'agit de créer une ambiance qui apporte une aide dans l'accompagnement des personnes tout en bougeant, en sentant, en regardant et en écoutant. Il s'agit d'une méthode qui vise à établir les contacts indispensables au bien-être et à l'épanouissement des personnes.

En outre, l'ensemble des professionnels est formé au baby-signe. Il s'agit d'une technique de communication qui repose sur le langage signé simplifié, ce qui permet aux personnes d'exprimer leurs

besoins et de se faire davantage comprendre des professionnels. Le baby-signe est une technique particulièrement adaptée aux capacités motrices des personnes accompagnées au sein des IEM.

Par ailleurs, le MAKATON, autre technique de communication tend également à se développer. Il s'agit d'un Programme d'Aide à la Communication et au Langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes. Les signes et pictogrammes illustrent l'ensemble des concepts. Ils offrent une représentation visuelle du langage, qui améliore la compréhension et facilite l'expression.

Ajoutons pour finir, que l'ensemble des techniques éducatives et médicales utilisées sont adaptées au besoin de la personne accompagnée. Les professionnels s'approprient les méthodes qu'ils jugent adaptées à l'accompagnement de la personne.

La place des familles

Une étroite collaboration est mise en place avec les familles, et ce, à trois niveaux :

❖ **Elles sont partie prenante du projet individualisé**

Cela passe par une sollicitation en amont afin de recueillir les besoins et les souhaits. Puis la famille co-construit le projet avec l'équipe. Enfin, elle participe à son évaluation.

En marge de la démarche autour du projet individualisé, des temps d'échanges ponctuels en fonction des besoins sont possibles.

En outre un cahier de liaison quotidien entre l'établissement et les parents permet de transmettre des informations diverses quant à l'accompagnement quotidien de la personne.

❖ **Elles participent à la vie de l'établissement**

Les parents sont également pleinement intégrés à la vie de l'établissement,

notamment à travers leur participation au CVS. Un parent par établissement est élu au sein du CVS pour 2 ans. En outre, ils peuvent venir partager un repas, une activité, ils ont la possibilité d'échanger régulièrement avec les professionnels et peuvent venir rendre visite à leur enfant. Un comité des fêtes, composé de familles, est constitué. Il s'agit d'une association qui regroupe des parents d'enfants accueillis et des professionnels. Le comité des fêtes se charge d'organiser des actions afin de récupérer des fonds pour la réalisation d'activités ou de séjours de vacances. Ce comité des fêtes est également l'opportunité d'une rencontre entre parents.

❖ Elles contribuent à l'amélioration continue de la qualité

Cette contribution passe par la participation des parents à l'évaluation interne via le questionnaire de satisfaction, mais également, à la commission restauration.

Fiche Action n°1 : La place des familles

L'accompagnement à la vie affective et sexuelle

L'ITEM Le Passage accueille une population de jeunes adultes. Les professionnels ont à cœur de respecter et de permettre une vie intime pour la personne. Ainsi, des temps d'intimité sont respectés tout en s'assurant de la sécurité de la personne.

Les professionnels sont sensibilisés à la question de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle à travers la participation à des temps d'information. En outre, ils sont vigilants au fait que ce qui est mis en œuvre respecte le degré de maturité de la personne ainsi que son état psychologique.

Cet accompagnement est envisagé en collaboration avec la personne, ses représentants légaux (lorsque la personne nous y autorise) et l'équipe pluridisciplinaire. Il est réfléchi et mis en œuvre dans le cadre du projet

individualisé de la personne, notamment à travers le ROCS qui évalue un item en lien avec la « vie affective » et plus précisément par l'évaluation du critère « rapport à la sexualité ».

Aujourd'hui l'accompagnement passe essentiellement par une information à travers des jeux éducatifs, des sorties culturelles (expositions) ou des groupes de paroles.

Fiche Action n°2 : L'accompagnement à la vie affective et sexuelle

La gestion des paradoxes

Le fait d'accompagner des personnes en structure collective peut engendrer certains paradoxes. En effet, l'accompagnement peut présenter des aspects contradictoires.

Certains paradoxes sont directement liés à l'institution. Ils résultent de tensions entre la volonté de fournir un accompagnement souple et individualisé et des contraintes institutionnelles. Prenons par exemple la difficulté de développer l'autonomie de la personne à l'extérieur de l'établissement dans un contexte où l'institution est garante et responsable de la sécurité de la personne accueillie.

Extrait de l'article 8 intitulé « Droit à l'autonomie, de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie », parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 : « Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. À cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées. »

De plus, nous accompagnons des personnes ayant des profils très

hétérogènes en matière de handicap et d'âge : certains communiquent, d'autres pas ; certains marchent, d'autres pas ; certains présentent des troubles du comportement, d'autres pas ; au Passage l'amplitude d'âge s'étend de 10 à 20 ans. Donc une population hétérogène en terme de besoin, mais, un accueil en institution qui sous-entend alors un accompagnement collectif.

La gestion de ces différents paradoxes, les difficultés qu'ils engendrent et la recherche de solutions, s'effectue dans le cadre des réunions d'équipes, des réunions d'analyses de pratiques professionnelles, du comité qualité bientraitance, des formations, de la participation aux colloques et de l'éveil professionnel.

L'accès à la culture

L'accès à la culture est un objectif crucial qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Permettre à la personne d'accéder à la culture, c'est lui permettre de :

- Développer sa citoyenneté
- Construire son identité
- S'ouvrir au monde extérieur,
- Susciter et découvrir des émotions, des intérêts, des capacités artistiques
- Eveiller des passions
- Développer l'imaginaire

L'accès à la culture passe par différents canaux en fonction du projet de la personne. Pour certains, il s'agira davantage d'éveiller des sensations et des émotions par l'écoute, le toucher, la vue d'œuvres culturelles. La démarche sera alors plutôt d'ordre sensoriel. Pour d'autre, il s'agira de développer des capacités en lien avec un intérêt particulier.

L'accès à la culture est une dynamique présente au sein de l'ensemble de l'équipe éducative et passe par la recherche permanente de partenariats.

Il développe également un partenariat avec l'association Lille Métropole Art et Culture. L'établissement participe au programme culture santé de la DRAC et de l'ARS. Les personnes se rendent régulièrement dans des lieux culturels pour assister à des spectacles de danse, de théâtre ou des concerts. Elles se rendent également au forum des sciences pour visiter des expositions.

Les établissements participent également à des actions ponctuelles. A titre d'exemple, ils ont accueilli une exposition de peinture d'artistes en situation de handicap et participent chaque année depuis six ans au concours de la bande dessinée d'Angoulême avec l'association l'Hippocampe.

Par ailleurs, un atelier photographie se développe depuis quelques années au Passage. Mené par deux professionnels, cette activité permet aux personnes de prendre davantage conscience d'eux-mêmes et du monde qui les entoure en travaillant sur des thèmes divers grâce à la maîtrise de différentes techniques photographiques. Après la réalisation de nombreuses expositions en dehors de l'établissement, le projet se veut désormais inter-GAPAS. En effet, l'idée est de proposer aux structures les compétences des deux professionnels afin d'élaborer des projets communs qui aboutissent à des expositions photo.

Le service proposé

L'admission, les sorties et orientations

L'admission

L'admission se déroule selon plusieurs étapes :

- Un premier contact est pris, puis, un entretien avec le cadre de direction est organisé qui vise à recueillir les attentes et les besoins de la personne et/ou de ses parents.
- Une visite de l'établissement est réalisée

- Le cadre de direction organise avec les parents une semaine de pré-projet dont l'objectif est de permettre à la personne et à la famille de découvrir l'établissement et à l'équipe d'établir un pré-projet.

Afin de se prononcer sur l'admission la direction s'appuie sur les critères en lien avec l'agrément, à savoir :

- L'existence d'un pluri handicap ou d'un poly handicap, d'un traumatisme crânien, d'une cérébrolésion
- L'âge
- La place
- Technicité de l'équipe

Une attention particulière est portée quant au lieu d'habitation de la personne accompagnée. En effet, nous veillons au fait que les déplacements soient réalisables dans un temps raisonnable soit par la famille soit par la société de transport.

En outre, un traitement particulier est prévu pour les personnes étant en situation d'urgence ou sans solution. Ces cas de figure sont discutés et traités au cas par cas. Dans le cadre d'une réponse accompagnée pour tous, un accueil séquentiel peut être envisagé.

Lors de l'admission, le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement sont remis à la personne. Le contrat de séjour est signé dans les 15 jours suivant l'admission.

L'orientation

L'orientation est réfléchié dans le cadre du projet individualisé de la personne. A chaque ré-évaluation du projet individualisé la question de l'orientation est abordée.

En outre, deux moments charnières sont identifiés : à 6 ans (âge de la scolarisation obligatoire) et à 16 ans (pour préparer la majorité et la sortie).

A ces occasions, une attention particulière est réservée à la question de l'orientation lors de l'évaluation du projet individualisé.

Par ailleurs, la question de l'orientation peut être abordée en lien avec une

demande spécifique de la famille ou lorsque les observations de l'équipe conduisent à envisager une autre structure d'accueil.

Il est essentiel de travailler en collaboration avec les parents et la personne accompagnée sur la question de l'orientation. L'accompagnement à l'orientation se déroule de la manière suivante :

- L'orientation est évoquée lors du Projet Individualisé, des objectifs (éducatifs, ré-éducatifs, pédagogiques et de compétences sociales) sont posés.
- L'éducateur référent est identifié comme référent du projet d'orientation.
- Des structures correspondantes au projet individualisé sont identifiées.
- Une prise de contact et des visites sont organisées.
- Eventuellement, une période d'immersion est réalisée

Sorties et accompagnement à la sortie

Lorsque la sortie est prévue, un accompagnement concernant les démarches administratives est proposé aux parents.

Au départ de la personne, un moment festif est organisé.

Afin d'assurer une continuité de l'accompagnement :

- Les professionnels restent disponibles auprès des professionnels du nouvel établissement
- Les professionnels se tiennent disponibles auprès des familles et du nouvel établissement pour toutes questions.
- Le médecin assure la continuité du suivi médical avec son confrère du nouvel établissement.

Fiche Action n°3 : L'orientation et la sortie

Le projet individualisé (PI)

Le PI, recommandé dans le cadre de la loi 2002-2, est l'outil qui permet de structurer l'accompagnement des personnes. Il est révisé chaque année et constitue un avenant au contrat de séjour lui-même pluriannuel.

A l'admission, un référent éducatif et un référent paramédical sont nommés.

Le projet individualisé est écrit dans les six mois suivant l'admission.

La personne (selon ses capacités) et sa famille sont concertées en amont de l'écriture du PI au travers d'une fiche de vœux. Celle-ci reprend les souhaits de la personne et de sa famille.

Une réunion de projet est organisée entre les différentes équipes de professionnels :

- Médecin de médecine physique et de réadaptation
- Psychologue
- Enseignante (présence uniquement lorsque la personne bénéficie d'un accompagnement scolaire)
- Cadre de direction
- Référent éducatif
- Référent paramédical

Suite à cette réunion une rencontre est organisée. L'objectif de cette rencontre est de proposer le projet à la personne et à ces parents. Après discussion et modifications le cas échéant, le document est signé par le référent éducatif, paramédical, le cadre de direction, les parents et la personne selon ses capacités.

Si le PI est réévalué de façon formelle chaque année, il peut l'être à tout moment suivant l'évolution de la personne.

Le PI comporte différentes parties qui décrivent les actions relevant de :

- L'éducatif
- Le Paramédical
- Le Pédagogique
- La Communication
- L'insertion sociale et professionnelle

Le Projet Individualisé, de façon générale vise, au-delà du maintien des acquis, la plus grande autonomie possible de la personne dans la vie quotidienne, les

activités cognitives, sensorielles, motrices, la socialisation, l'expression, la communication ...

Pour écrire le Projet Individualisé de chaque personne, l'équipe éducative s'appuie sur un outil : le Référentiel d'Observation des Compétences Sociales (ROCS).

Cet outil est adapté par les professionnels des structures en fonction de la spécificité des personnes accueillies.

Le ROCS se compose de 6 dimensions :

- Vie sociale
- Vie affective
- Rapport au corps et au handicap
- Vie quotidienne
- Rapport aux activités et aux apprentissages
- Vie dans l'environnement

Dans chaque dimension des critères spécifiques ont été définis.

Le ROCS est complété par le référent éducatif en collaboration avec l'équipe éducative, il met en évidence les compétences et les perspectives d'évolution.

Fiche Action n°4 : Le projet individualisé

Le projet paramédical

Les besoins de séances paramédicales sont évalués par le médecin de médecine physique et de réadaptation. Les professionnels concernés écrivent le bilan de l'année écoulée ainsi que les objectifs pour l'année suivante.

Un point est fait sur la pathologie de la personne, ses antécédents médicaux, ses traitements, les appareillages dont il a besoin...

Le référent paramédical est nommé en fonction des besoins spécifiques de la personne.

Le projet de communication

Un bilan de la communication s'appuyant sur les capacités de l'enfant en termes de pré requis à la communication, de communication non verbale et verbale permet ensuite d'élaborer un projet de communication énonçant les finalités

ainsi que l'environnement et les canaux de communication à favoriser.

Fiche Action n°4 : Le projet individualisé

L'accompagnement éducatif au quotidien

Les deux établissements fonctionnent de la même manière quant à l'organisation de l'accompagnement éducatif au quotidien.

Les personnes sont réparties en groupes d'âge le matin. Puis, l'après-midi, les groupes se décroissent afin d'accueillir les personnes au sein d'activités en lien avec leur projet individualisé.

Présentation des groupes d'accompagnement :

La Source	
Nom du groupe	Caractéristiques
Les loupiots	3 à 6 ans
Les grands	6 à 8 ans
Les mômes	Classe externalisée

Le Passage	
Nom du groupe	Caractéristiques
Les plus jeunes*	10 à 14 ans
Les moyens*	15 à 16 ans
Les passagers	17 ans et plus

*Noms provisoires

Plages horaires d'accompagnement des jeunes en groupe :

	La Source	Le Passage		
		Les externes	les internes	l'internat
Lundi	10h-16h15	10h-16h30	10h-15h30	15h30 - 9h30
Mardi	9h-16h15	9h30-16h30	9h30-15h30	15h30 - 9h30
Mercredi	10h-16h15	9h30-16h30	9h30-15h30	15h30 - 9h30
Jeudi	9h-16h15	9h30-16h30	9h30-15h30	15h30 - 9h30
Vendredi	9h-14h	9h30-14h	9h30-14h	

Concernant l'accompagnement au repas le midi, à La Source deux services sont mis en place :

- Un premier à 11h30, pour permettre aux jeunes qui en ont besoin de faire une sieste à la suite au repas.
- Un second service à 12h30. Il est réservé aux jeunes n'ayant pas besoin d'un temps de sieste par la suite. A 11h30, une soupe leur est servie puis un temps calme est proposé avant la prise du repas à 12h30.

Au Passage l'accompagnement au repas le midi, qui est actuellement en questionnement, est organisé en un seul service. Les jeunes sont répartis en deux salles, la cuisine pédagogique est réservée aux jeunes ayant besoin de calme afin d'assurer un repas plus serein.

Les compétences et les visées de l'accompagnement au sein des groupes :

L'accompagnement proposé est à la fois collectif et individualisé. En effet, nous respectons l'individualité de la personne au sein du groupe en veillant aux besoins et au rythme de chacun.

L'accompagnement éducatif aux IEM s'articule autour de 3 axes : sensoriel, moteur et les activités d'apprentissage (scolaire, les premiers apprentissages ...). L'accent est également mis sur la communication et les repères (spatio-temporel, reconnaître les personnes). Les axes de travail et les priorités d'accompagnement sont définis en

fonction du projet individualisé de chaque jeune.

Pour le groupe « des passagers » l'accent est mis sur un accompagnement à la vie d'adulte.

Le travail éducatif se fait conjointement avec l'équipe paramédicale et les parents. Enfin, l'accompagnement éducatif vise à permettre aux personnes de s'ouvrir au monde grâce aux activités extérieures et au travail en réseau.

Des accompagnements éducatifs peuvent être mutualisés à l'ensemble des deux établissements. C'est notamment le cas lors de sorties ponctuelles.

L'accompagnement quotidien des jeunes est assuré par divers professionnels : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, éducateurs de jeunes enfants (pour la source uniquement), Aides-Médico-Psychologiques, Aide-soignant, Agents de soin.

Nous accueillons également des stagiaires, des contrats d'apprentissage, des services civiques, des bénévoles.

Fiche Action n°5 : L'accompagnement éducatif à l'IEM Le Passage

La prestation médicale et paramédicale

Chacun des deux établissements possède une équipe médicale et une équipe paramédicale.

L'équipe médicale est composée du médecin de médecine physique et de réadaptation et du neuropsychiatre (le neuropsychiatre est présent uniquement pour le Passage).

L'équipe paramédicale est composée des professionnels suivants : infirmier, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste.

Les personnes sont vues au minimum tous les ans par les médecins. Selon les besoins cela peut être réduit à tous les 9 ou 6 mois.

Chaque consultation a lieu avec le référent paramédical et les parents.

L'équipe médicale

Les médecins prescrivent les bilans paramédicaux, les rééducations nécessaires, les différents soins, les besoins en appareillage. Ils peuvent être amenés à renouveler et/ou adapter les traitements de fonds.

Les médecins travaillent en collaboration avec l'ensemble des autres spécialistes qui suivent l'enfant. A ce titre, les comptes-rendus leur sont envoyés.

Ils ont également un rôle administratif notamment à travers la participation à l'élaboration des dossiers MDPH. Ils rédigent les certificats médicaux du dossier.

Par ailleurs, les médecins réalisent les pré-admissions ainsi que les sorties. Ils réactualisent également les protocoles « épilepsies ».

Le neuropsychiatre assure principalement le suivi et l'adaptation des traitements pour les personnes souffrant d'épilepsie ou celles présentant des troubles du comportement.

L'équipe paramédicale

Les prises en charge paramédicales, rééducatives ou les bilans sont réalisés en interne. Ils peuvent être exceptionnellement réalisés en libéral. L'infirmière dispense les soins nécessaires à l'état de santé de la personne, administre les traitements et gère la pharmacie. Elle peut être amenée à déléguer certains soins à l'aide-soignant, après formation de celui-ci.

Les séances de rééducations peuvent avoir lieu en groupe ou de manière individuelle.

Les paramédicaux participent également à des activités pluridisciplinaires, par exemple les activités sportives.

Les professionnels de l'équipe paramédicale ont divers rôles et missions :

- Ils assurent l'éducation à la santé des enfants et des familles à travers notamment les activités diététiques, l'hygiène dentaire.

- Ils assurent une démarche de prévention en ce qui concerne l'hygiène, l'alimentation, la vaccination, la sécurité, l'orthopédie ...
- Ils ont un rôle pédagogique auprès des professionnels qu'ils sensibilisent et qu'ils forment à la manutention, la déglutition, l'épilepsie ...
- Ils s'assurent que les protocoles soient appliqués

Les paramédicaux travaillent étroitement avec les familles. Ils s'assurent du bon suivi pluridisciplinaire de l'enfant à l'extérieur de l'établissement et maintiennent le contact avec les familles.

Ils veillent également à maintenir le contact avec la famille et l'enfant en cas d'absence de courte ou de longue durée (hospitalisation ou maladie).

L'équipe médicale et l'équipe paramédicale travaillent ensemble en étroite collaboration et peuvent être amenées à participer à des consultations externes chez d'autres médecins spécialistes.

Les équipes paramédicales et médicales sont garantes du secret médical. A ce titre, elles sont attentives aux modalités du partage de l'information. Le partage de certaines informations avec l'équipe éducative est parfois indispensable à l'accompagnement de la personne. Ce partage se réalise dans le cadre du décret 2016-994 du 20 juillet 2016, à savoir, seules les informations « *strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention, ou au suivi médico-social et social de ladite personne* » sont échangées avec l'équipe éducative en respect « *du périmètre de leur mission* ».

La prestation pédagogique

Le contexte et le cadre légal

L'accompagnement pédagogique au sein des IEM s'inscrit pleinement dans le cadre de l'article L351-1 du code de l'éducation : « *le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en*

situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves »

A ce titre, un professeur des écoles spécialisé, détaché de l'Education Nationale et faisant partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire, est présent au sein de chaque IEM. Il a pour missions :

- D'adapter les programmes pédagogiques aux besoins et aux capacités des personnes.
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Etre à l'écoute de la famille et de la personne
- Evaluer
- Mettre en place un apprentissage personnalisé
- S'assurer de la continuité pédagogique afin d'éviter les ruptures de parcours

L'IEM étant une structure médico-sociale, nous veillons à l'articulation des différents accompagnements (thérapeutiques, éducatives, sociales et pédagogiques).

Fiche Action n°6 : Développer le volet pédagogique

Les modalités d'accompagnement

La volonté est d'offrir un accompagnement adapté à la personne accueillie, pour ce faire, plusieurs modalités sont possibles.

❖ Un accompagnement individuel et/ou collectif au sein de l'IEM

Lorsqu'une personne est admise au sein de l'IEM, nous évaluons si les apprentissages sont plus adaptés dans la sphère éducative et/ou pédagogique.

L'accompagnement pédagogique s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet Individualisé de la personne (PI).

Une évaluation-diagnostique est réalisée en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire (éducative et

paramédicale) afin de trouver les apprentissages et les conditions d'apprentissages les plus adaptées. L'accompagnement scolaire s'appuie sur les programmes de l'Education Nationale, adaptés aux compétences et besoins de la personne. L'accompagnement pédagogique veille au respect du rythme de la personne et de ses rééducations.

Il est possible que le cadre scolaire ne soit pas pertinent pour certaines personnes. Dans ce cas, les apprentissages se feront davantage dans le cadre éducatif, ce qui n'exclut pas la possibilité d'avoir un regard croisé entre l'éducateur et l'enseignant de l'établissement. A cette fin, des temps de concertation sont nécessaires.

Dans le cadre de l'adaptation, du matériel spécifique est souvent nécessaire (tablettes, ordinateurs, synthèse vocale, jeux ...). Par ailleurs, une formation facilitant la communication entre la personne et l'enseignant est parfois pertinente (Baby-signe, Makaton...).

❖ Le partenariat

L'accompagnement pédagogique nécessite un travail en partenariat avec:

- La famille

Au sein de l'IEM, des rencontres ont lieu dans le cadre du projet individualisé (retour de projet) et pour l'adaptation annuelle de scolarisation (Equipe de Suivi de Scolarisation ESS avec l'enseignant référent de la MDPH).

- L'Education nationale

Un enseignant est mis à disposition par l'Education nationale pour chaque établissement. A ce titre, une convention signée par l'Education nationale et l'IEM définit le projet pédagogique de l'établissement et le cadre légal d'exercice de cet enseignant.

- La MDPH (Maison Départementale pour la Personne Handicapée)

Elle intervient aussi dans le parcours scolaire de la personne, dans le cadre de l'inclusion scolaire pour des demandes de moyens matériels et/ou humains, à l'initiative de la famille, avec l'aide de l'établissement. De plus, les demandes d'orientations professionnelles sont également de sa compétence.

- Etablissements scolaires et professionnels

- o Scolaire : La MDPH, par l'intermédiaire de l'enseignant référent, propose aux parents une école à proximité de l'IEM afin de favoriser les échanges entre l'enseignant de l'école d'accueil et l'enseignant de l'IEM, et faciliter les transports et les soins de la personne.

- o Professionnel : Proposition de stages ou d'immersions en milieu ordinaire, travail étroit avec différents organismes (mission locale...). Cela peut être également un moyen de s'ouvrir à un environnement social ordinaire et non pas seulement un métier.

Par ailleurs, dans un objectif de socialisation, les apprentissages peuvent avoir lieu dans le cadre d'une ouverture de l'établissement à son environnement. C'est pour cela qu'une collaboration avec la ville existe afin de permettre l'accès aux médiathèques, bibliothèques et équipements sportifs et culturels.

La classe externalisée de l'IEM La Source

L'IEM La Source a passé une convention de coopération avec l'école maternelle Saint Exupéry de Hem pour la création d'une classe externalisée.

Depuis septembre 2017, cette classe, associant des interventions pédagogiques et éducatives, dispose de 8 places maximum, modulables au sein de la classe. Elle fonctionne 4 matins par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Il s'agit d'enfants dont les professionnels de l'IEM ont évalué l'aptitude à assumer les contraintes et les exigences minimales de comportement qu'implique la vie à l'école et dont la capacité de communication et de compréhension sont compatibles avec des enseignements scolaires adaptés.

La classe externalisée a pour but de développer les objectifs suivants :

- Permettre et développer la socialisation des élèves accueillis à l'IEM
- Favoriser l'inclusion en milieu scolaire

- Développer les compétences sociales et civiques des élèves accueillis
- Contribuer à la scolarisation des élèves en situation de handicap

Fiche Action n°6 : Développer le volet pédagogique

L'internat

Présentation du projet de l'internat

L'internat peut accueillir jusqu'à 12 personnes par soir, du lundi soir au vendredi matin.

Les jours d'ouvertures à l'année sont les mêmes que ceux de l'externat.

Les modalités d'accueil sont diverses et en lien avec des besoins particuliers :

- Accueil à temps plein (4 nuits par semaine)
- Accueil à temps partiel (1, 2 ou 3 nuits)
- Accueil ponctuel :
 - En raison par exemple d'une sortie organisée en soirée
 - Pour des raisons familiales et parfois pour permettre l'aide aux aidants
 - En cas d'urgence

L'accueil à l'internat est mis en place dans le cadre du projet individualisé. Ainsi, la personne bénéficie de l'internat en réponse par exemple à un besoin d'émancipation, à la nécessité d'un accompagnement à l'autonomie, ou encore, à un accompagnement à l'orientation vers un établissement pour adulte. Certaines personnes sont accueillies pour pallier des difficultés familiales ou pour apporter un soutien et du répit aux parents.

L'internat est également une solution à l'éloignement géographique du lieu du domicile de la personne qui est accueillie la journée.

Une attention particulière est portée au maintien du lien avec les familles, dans le souci d'une juste proximité.

Par ailleurs, il est mis en avant le respect de chaque individualité dans le collectif à travers notamment le respect de

l'intimité, du rythme (couchés et levés échelonnés), des affaires personnelles.

Présentation des locaux et de l'équipe

Les locaux

L'internat est juxtaposé à l'externat, ce qui permet notamment d'investir les salles d'activités de l'externat.

L'internat offre un espace de vie convivial et se caractérise par un lieu familial et accueillant.

L'internat se compose de :

- 12 chambres, toutes les personnes accueillies ont une chambre attitrée qu'ils peuvent personnaliser (amener des meubles, des objets...). Parmi les chambres, deux sont domotisées (commande à distance des fonctions ouvertures, fermetures des portes, des volets et de la télé). Les personnes accueillies à temps plein bénéficient d'une chambre individuelle. Les personnes accueillies à temps partiel partagent leur chambre mais ont un lit et une armoire personnels. Il existe deux chambres doubles.
- Une salle de vie :
 - Un espace salon avec une télévision et un grand fauteuil
 - Un espace cuisine où sont pris les repas
 - Un espace informatique
 - Un espace investi par les professionnels pour le temps de transmission
- Un bloc sanitaire central :
 - Deux salles de changes
 - Une salle de bain équipée d'un plan douche, d'une douche et d'une baignoire
 - Les toilettes pour les personnes
 - Divers locaux de stockage et de rangement
- Un espace extérieur : un jardin qui encercle l'internat avec la possibilité de prendre des repas à l'extérieur, sous une pergola.

A l'intérieur des chambres, les personnes disposent d'un lit adapté à leur besoin (lit bas, lit médicalisé ...), d'une armoire, d'un bureau et d'un portant à roulette.

L'équipe d'encadrants

Les professionnels travaillant sur l'internat se répartissent en deux équipes de quatre professionnels chacune (Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur, Aide-Médico-Psychologique, aide-soignant).

En outre, nous avons la présence de 3 infirmiers qui se répartissent sur l'ensemble de la semaine pour qu'il y ait une présence à partir de 7h30 et jusque 19h.

Une maîtresse de maison est présente pour l'entretien des locaux et du linge. Elle apporte également son aide lors des petits déjeuners.

L'équipe est complétée par le veilleur de nuit.

Il existe deux référents internat (un par équipe) garant du bon fonctionnement de l'internat, de la cohérence de l'accompagnement et de la cohésion d'équipe.

Organisation et fonctionnement

Entre 6h45 et 7h un temps de transmission entre le veilleur et le professionnel de l'équipe éducatif permet d'assurer le suivi de l'accompagnement.

Les levers et les petits déjeunés sont échelonnés jusqu'à 9h, en fonction du besoin de la personne. Les séances de rééducation paramédicales commencent à partir de 8h30.

A partir de 9h45 les personnes sont accompagnées sur leur groupe d'externat.

A partir de 15h30, la prise du goûter se fait à l'internat.

Des activités de loisirs sont proposées entre 16h et 18h. En voici quelques exemples : Piscine, Balnéo, Snoezelen dans un autre établissement (MAS La Gerlotte), contes musicaux ...

Des séances rééducatives paramédicales peuvent également se dérouler à ce

moment de la journée. Vient ensuite le temps des soins d'hygiène.

A partir de 18h30 le repas est pris en commun et les médicaments sont distribués.

Aux alentours de 19h30, un temps de veillée est organisé : karaoké, activité culinaire, comptines musicales, lecture de contes, DVD ...

Le couché est échelonné entre 19h30 et 21h.

Entre 20h00 et 20h30, il existe un temps de transmission entre professionnels.

En marge des activités proposées au sein de l'internat, d'autres sorties sont proposées et organisées régulièrement : restaurants, spectacles, concerts, visites de musée, pique-nique, ballades, camping ...

Un second temps de transmission est organisé le soir entre le professionnel et le veilleur de nuit entre 21h15 et 21h30.

Un cadre de direction est d'astreinte chaque nuit et peut être joint si nécessaire.

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, différents outils de suivi existent au sein de l'internat :

- Cahier d'observation individuel internat / externat
- Le classeur pour le suivi des soins d'hygiène, traçabilité du transit, traçabilité des crises d'épilepsie, pour le suivi alimentaire
- Un cahier de transmission d'informations entre les équipes du matin et les équipes du soir et le veilleur : « agenda internat »
- Un agenda organisation du personnel pour le taux d'encadrement en fonction des sorties organisées
- Un cahier de traçabilité de la distribution des médicaments pour l'équipe infirmiers.

Fiche Action n°7 : Le projet de l'internat

La bientraitance

La notion de bientraitance aux IEM

Les IEM, au même titre que les autres établissements et services du GAPAS, s'inscrivent dans l'action de bientraitance et de prévention de la maltraitance

La bientraitance ne se réduit pas au simple fait de prévenir les actes de maltraitance, il s'agit d'une dynamique quotidienne et d'une réflexion permanente.

Celle-ci s'appuie sur des principes forts :

- Respecter la dignité de la personne
- Placer la personne au centre du dispositif
- Oser l'utopie qu'une autre réalité est possible pour les personnes en situation de handicap. Concevoir l'accompagnement de la personne dans sa globalité sans le réduire à la notion de soins.

Le concept de bientraitance ayant souvent été galvaudé, l'ANESM (l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et médico-sociaux) propose des recommandations de bonnes pratiques² qui viennent orienter le travail des professionnels des IEM.

Etre bientraitant, c'est tout d'abord satisfaire les besoins de la personne : besoins physiologiques, besoin de sécurité, besoin d'appartenance, besoin d'estime, besoin de s'accomplir. Ces besoins font référence à ceux posés par A. Maslow. Contrairement à ce que ce dernier théorise, nous pensons que ces besoins ne sont pas hiérarchisés et doivent donc tous être satisfaits ou pour le moins investigués.

Nous souhaitons distinguer les notions de bienveillance et de bientraitance. Etre bienveillant c'est vouloir le bien-être de la personne. La bientraitance consiste à aller

plus loin, par un questionnement et une remise en cause continue. Cela passe notamment par :

- Des observations de la personne accompagnée
- Des accompagnements individualisés
- Une réflexion sur les pratiques professionnelles
- Des échanges en équipe pluridisciplinaire
- Une prise de recul et une analyse des situations
- Une traçabilité, des écrits
- L'apport d'un regard extérieur

La dynamique de la bientraitance consiste à permettre aux professionnels de sortir du quotidien et de l'action afin de leur permettre un temps de réflexion sur leurs pratiques.

A l'avenir, les professionnels pourront faire appel à l'espace éthique du groupement qui est en cours de constitution.

Les moyens mis en œuvre afin de garantir la démarche de bientraitance

Afin de garantir un accompagnement de qualité, les établissements possèdent l'ensemble des outils de la loi 2002-2 : le projet d'établissement, le recours à la personne qualifiée, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, le Conseil de la Vie Sociale (CVS), le contrat de séjour.

Par ailleurs, un comité qualité bientraitance se réunit tous les deux mois. Il est constitué des deux personnes ressources bientraitance issues des professionnels, des cadres de direction, de la direction et du responsable qualité et développement. Le comité porte notamment un regard sur les événements indésirables et leur évolution, conformément à la procédure associative de gestion des événements indésirables. Il s'attache à construire des plans d'amélioration et assure leur suivi.

² La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008)
Mission du responsable d'établissement et rôle de

l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (décembre 2008)

Les échanges entre les équipes éducatives et paramédicales sont primordiaux. La diversité des compétences et leurs maillages permettent ainsi un accompagnement de qualité.

Les mises en situation réalisées par les professionnels, qui consistent à se mettre à la place des personnes accompagnées, concourent également à la dynamique de la bientraitance.

Une analyse des pratiques professionnelles est réalisée régulièrement au sein de chaque équipe. Elles permettent aux professionnels de se questionner et d'améliorer leurs pratiques.

Etre bientraitant c'est un ensemble d'actions, de postures et de principes : veiller au respect du projet, mettre en œuvre les soins, adapter les activités en gardant les objectifs de progrès, verbaliser ce que l'on va faire, maintenir un contact visuel et par le toucher, favoriser l'autodétermination ...

Enfin, un questionnaire bientraitance est diffusé auprès de l'ensemble des représentants légaux, des professionnels et des personnes accompagnées afin de dresser un bilan complet de la situation en matière de bientraitance et de risques de maltraitance.



Rappelons que, tout enfant confronté à un risque de danger pour lui-même ou pour un autre enfant, tout adulte confronté à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être, peuvent composer le 119, numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

L'équipe pluridisciplinaire

La pluridisciplinarité consiste à croiser des regards spécialisés dans une recherche de complémentarité des disciplines au bénéfice de la personne accompagnée.

La pluridisciplinarité aux IEM permet donc une approche globale de la personne à travers différents métiers.

Pour autant, nous avons conscience que le risque de la pluridisciplinarité, si nous ne le dépassons pas, est de se limiter à aborder la personne selon les différents points de vue de la juxtaposition de regards spécialisés, avec une ambition qui ne se réduirait alors qu'à faire coexister le travail de plusieurs disciplines. Nous mettons donc en avant la transdisciplinarité (étude d'un même sujet par entrecroisement des disciplines) car nous postulons que toute équipe pluridisciplinaire s'enrichit plutôt qu'elle ne s'appauvrit de la diversité des points de vue, des perceptions, des formations, des vécus de chacun de ces membres, ce qui fait la pertinence des observations qu'elle produit.

L'ensemble des missions des professionnels, décrites ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre du projet individualisé de la personne.

L'équipe de direction et d'administration

L'équipe de direction s'assure de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle s'assure du respect des droits des usagers et de la promotion de la bientraitance. Elle a également des fonctions d'administration et de gestion (administration générale de l'établissement, gestion des ressources humaines, gestion financière). Elle est chargée de l'animation des équipes pluridisciplinaires, pour lesquelles elle est également une ressource, et veille à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et à la qualité de vie au travail.

La secrétaire comptable assure le secrétariat de direction, le secrétariat général de l'établissement et la comptabilité. Par ailleurs, elle assure la tenue et la gestion des dossiers du personnel et des usagers, gère

administrativement les embauches, les arrêts maladie ou accident du travail.

L'équipe médicale et paramédicale

Le médecin de médecine physique et de réadaptation apporte son expertise aux autres membres de l'équipe médicale et paramédicale pour permettre d'enrichir leur action. Dans le cadre de ses missions, il pose des diagnostics, prescrit des séances de rééducations et/ou du matériel orthopédique. Enfin, il coordonne l'équipe médicale et paramédicale, et participe à la réflexion pluridisciplinaire.

Le neuropsychiatre est spécialiste des troubles d'origine psychique et autres troubles du comportement qui ont pour origine une maladie neurologique. A ce titre, il assure le suivi de certaines personnes à travers des consultations et des prescriptions médicales.

Le psychologue est chargé, du suivi et de l'évaluation psychologique des jeunes. Par ailleurs, il rencontre ponctuellement la personne ou sa famille à leur demande. De plus, il apporte son expertise aux autres membres de l'équipe pluridisciplinaire pour leur permettre d'enrichir leurs actions.

Le psychomotricien assure la stimulation des fonctions motrices et mentales par la médiation corporelle. Il apporte des stimulations sensorimotrices afin de favoriser le développement psychomoteur. Il agit dans un triple objectif de prévention, de rééducation et de thérapie.

Le kinésithérapeute assure le suivi kinésithérapique et le suivi de l'appareillage de la personne. Ces interventions en rééducation sont réalisées soit individuellement soit en groupe. Parmi ces missions, il élabore le diagnostic kinésithérapique et choisit les actes et techniques les plus appropriés, il prévient la douleur et veille au bien-être et à la sécurité des personnes eu égard à l'appareillage dont elles bénéficient.

L'infirmier assure le suivi infirmier de l'ensemble des personnes, de même qu'un travail de coordination en interne et avec les services médicaux extérieurs. Il assure des soins préventifs, curatifs, et palliatifs de nature technique, relationnelle et éducative. Il planifie, prépare les consultations internes et y participe. Il assure les transmissions orales et écrites garantissant la continuité des soins.

L'ergothérapeute offre aux enfants un apprentissage permettant d'acquérir une plus grande autonomie. Il a recours à différentes aides techniques visant à améliorer ou suppléer des déficiences organiques ou psychiques. Il a également la mission d'adapter les matériels et les lieux aux capacités de la personne.

L'orthophoniste intervient sur les troubles de la voix, de la parole, de la respiration, de la déglutition. Lors des séances, l'orthophoniste utilise des exercices techniques et ludiques adaptés à chaque personne et à chaque trouble. De plus, il a un rôle essentiel dans le développement des techniques de communication.

L'équipe pédagogique

L'enseignant développe les apprentissages, les prérequis scolaires et les acquis scolaires. A ce titre, il adapte les programmes pédagogiques aux besoins et aux capacités des personnes accompagnées et met en place un apprentissage personnalisé.

L'équipe éducative

Le référent de projet

Chaque professionnel de l'équipe éducatif est amené à être référent de projet individualisé. Il assure les relations avec la famille, les partenaires extérieures et les intervenants institutionnels. Il recueille les informations nécessaires pour le PI. Il participe à la conception, la réalisation, et la mise en œuvre du PI.

L'éducateur de jeunes enfants (à La Source uniquement) a pour mission principale le développement de l'enfant.

En s'appuyant sur ses connaissances particulières des stades de développement, il propose des activités individuelles ou de groupes à l'interne ou à l'externe.

L'éducateur spécialisé stimule les compétences de la personne accompagnée. Il exerce un rôle d'éducation et d'accompagnement. Il organise et met en œuvre des activités ludiques et éducatives en vue de stimuler les capacités affectives, physiques et sociales des enfants.

Le moniteur éducateur anime et met en place des actions éducatives. Il organise la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration.

L'Aide Médico-Psychologique / l'Accompagnant Educatif et Social / l'aide-soignant / l'agent de soin accompagne la personne dans ses activités du quotidien et veille à son bien-être. Il anime également les activités. Il a un rôle d'éveil et de soutien à la communication, verbale ou non.

La maîtresse de maison épaula l'équipe de l'internat lors des petits déjeuners. Elle assure l'hygiène, l'entretien des locaux, du linge et de la literie.

L'équipe des services généraux

L'équipe des services généraux, de par ses missions, contribue à la qualité de l'accompagnement des personnes.

L'agent technique assure le suivi du parc automobile, l'entretien et l'aménagement des locaux et du matériel, le contrôle et la maintenance de la qualité de l'eau de la piscine, la manutention du matériel.

La technicienne de surface assure l'entretien de l'ensemble des locaux de l'établissement.

Le partenariat

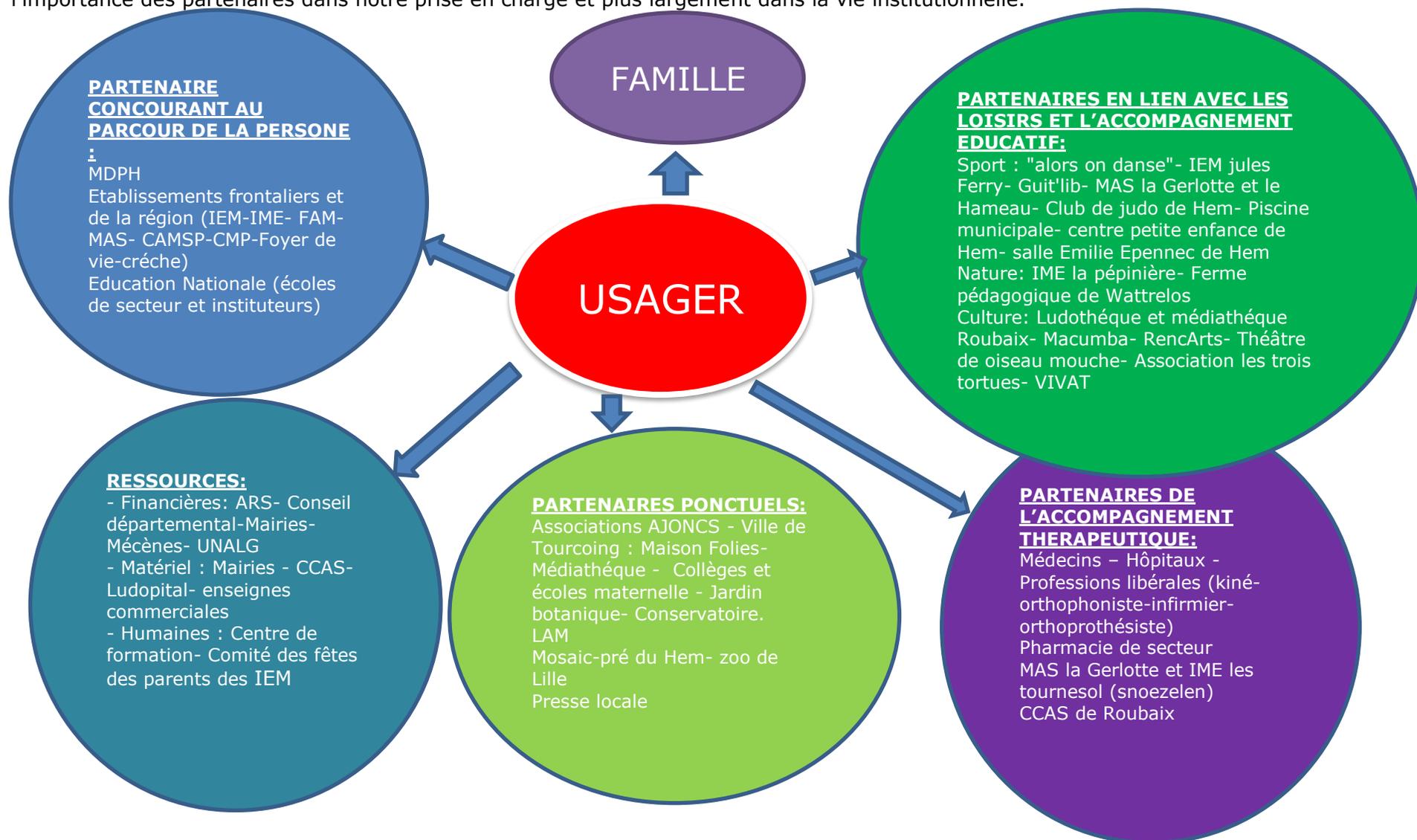
Le développement du partenariat est un axe important du projet. En effet, c'est grâce à ces échanges que nous pouvons répondre aux besoins de la personne et proposer des activités plus riches, en cohérence avec leur projet individualisé.

Définition du partenariat :

« Une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux - sur un objet commun -de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs -, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. »³

³ « Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales », Ed. ASH, 2001.6, cité dans Qu'est-ce que le partenariat ?

Nous avons choisi de classer les partenariats en plusieurs types (Cf. figure), nous en donnerons une brève définition afin de comprendre l'importance des partenaires dans notre prise en charge et plus largement dans la vie institutionnelle.



Les ressources :

Elles peuvent être financières, matérielles et humaines.

Les Mairies des différents IEM tiennent une place importante pour nos établissements. En effet, elles mettent à disposition des locaux, du matériel et parfois des ressources humaines qui nous permettent d'élargir nos champs d'actions.

Les centres de formations sont également des partenaires essentiels pour nos structures que ce soit au travers de la formation continue ou de l'accueil de stagiaires. Ainsi les compétences des professionnels sont actualisées en permanence, les équipes restent dans une dynamique de réflexion et il y a une remise en question des pratiques régulières.

L'Éducation nationale :

Cette administration met à disposition un enseignant spécialisé qui assure la scolarisation des personnes. Elle permet, notamment en lien avec la Mairie de Hem, la mise en place d'une classe externalisée.

Les partenaires concourant au parcours de la personne

Cela regroupe tous les partenaires qui nous aident à maintenir un projet cohérent pour les personnes, notamment lors de l'orientation ou de la réorientation.

Les partenaires de l'accompagnement thérapeutique

Il permet un suivi médical et paramédical complet, cohérent et individualisé des jeunes. Ils facilitent le parcours de soin des personnes accompagnées par l'IEM.

Les partenaires en lien avec les loisirs et l'accompagnement éducatif

Il a pour objectif de compléter l'accompagnement au sein de l'établissement grâce à des compétences extérieures. Nous pouvons y trouver différentes thématiques, le sport (judo, vélo, ou encore piscine), la nature (le poney ou la ferme), la culture et les loisirs (bibliothèque, spectacle, musée ou encore la musique).

Les partenaires ponctuels :

Ils sont liés à l'accompagnement éducatif et viennent répondre aux besoins de culture, de loisirs et d'accès à la citoyenneté des personnes.

Tous ces partenaires permettent aux IEM de proposer un accompagnement individualisé et diversifié des personnes en proposant une ouverture sur l'environnement et la citoyenneté.

Ainsi les personnes bénéficient de compétences complémentaires permettant un meilleur accompagnement. Pour les personnes, cela permet d'assurer une continuité dans leur parcours de vie.

Pour terminer il est important de préciser que ces échanges sont bénéfiques dans les deux sens. En effet, les partenariats apportent sur le plan sociétal une sensibilisation et une ouverture d'esprit face aux handicaps. Ainsi, ces échanges permettent d'enrichir les relations et développe la citoyenneté de CHACUN.

Les familles sont à la fois partenaires et bénéficiaires d'un accompagnement. Partenaires parce qu'elles concourent à l'objectif commun pour leur enfant. Bénéficiaires car elles sont demandeuses de l'action.

Les articulations et régulations dans l'institution

Afin d'assurer les transmissions d'informations divers outils sont utilisés :

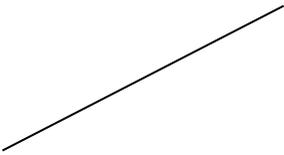
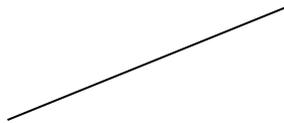
- Les mails. Chaque professionnel a une adresse mail professionnelle
- Un cahier de transmission par groupe pour la transmission d'informations entre les équipes éducatives, paramédicales et la direction
- Un agenda par groupe afin de planifier les rendez-vous des personnes accompagnées, les sorties, les absences ...
- Un cahier de transmission à l'internat
- Un temps de transmission orale à l'internat entre le veilleur et les équipes

- Un cahier individuel par personne qui le suit de l'externat à l'internat
- Un carnet de liaison afin d'échanger des informations avec les parents (par exemple : les dates de fermeture de l'établissement)
- Un cahier d'entretien et de maintenance
- Les notes d'informations
- Les notes de service
- Le carnet à messages
- Le carnet d'entretien des paramédicaux
- Le planning des horaires
- Carnet des messages téléphoniques

Afin de réguler le fonctionnement au sein des établissements, divers temps de réunion sont organisés, voici un récapitulatif dans le tableau ci-dessous :

Titre	Fréquence	Objectifs et conditions de déroulement	Participants	Animateur	Compte-rendu
CVS	Au moins 3 par an	<p>Les membres du Conseil de la vie sociale formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, et les projets de travaux et d'équipements.</p> <p>Le CVS est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement ou de service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Président : un usager (en présence d'un adulte interface de communication) • Un suppléant : un usager • Le directeur • Représentants des salariés : <ul style="list-style-type: none"> - La source : titulaire et suppléant - Le Passage : titulaire et suppléant • Représentants des parents : <ul style="list-style-type: none"> - La Source : titulaire et suppléant - Le Passage : titulaire et suppléant • Représentants association : titulaire et suppléant 	Président Directeur	Le Secrétaire
Commission alimentation	1 fois tous les 2 mois	<p>Les commissions alimentation ont pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'échanger sur les points positifs et les points d'amélioration concernant les menus. - De réajuster les textures - De faire un point sur les différents régimes <p>L'organisation des repas à thème</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elior • Un cadre de direction • 1 usager du Passage • Représentants des parents : 1 pour chaque établissement • 1 représentant des salariés : 1 pour chaque établissement 	Directeur	Directeur

Comité qualité et bientraitance	1 fois tous les 2 mois	Le comité porte un regard sur les événements indésirables et leur évolution, conformément à la procédure associative de gestion des événements indésirables. Il s'attache à construire des plans d'amélioration et assure leur suivi. Il assure le suivi des projets des personnes ressources bientraitance et met en place des actions promouvant la bientraitance et prévenant les risques de maltraitance.	<ul style="list-style-type: none"> • 2 salariés Ressource Bientraitance (1 Source, 1 Passage) • Cadres de direction • Directeur • Responsable qualité et développement 	Directeur / Responsable qualité et développement	Un des participants
Réunion de direction	1 fois par quinzaine	L'objectif est d'établir une stratégie de direction, d'organiser le plan de formation, de suivre les investissements et d'aborder tous points divers en lien avec les personnes accueillies, le fonctionnement et l'organisation de l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur • Les cadres de direction 	Le directeur	Un des deux cadres de direction
Réunion de groupe	Groupe d'externat : une fois par semaine Groupe d'internat : une fois par mois	Il s'agit de réaliser un point sur les projets individualisés des personnes, ainsi que de traiter de l'organisation, des horaires, des sorties, des événements particuliers, des projets à long terme.	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des professionnels qui travaillent sur le groupe éducatif • Il est possible d'inviter un membre de l'équipe paramédicale ou l'enseignante si besoin. 	Éducateur spécialisé ou EJE	Un membre de l'équipe
Réunion par groupe éducatif + paramédicaux	1 fois toutes les 3 semaines Au passage A la source 1 fois par semaine	Cette réunion ne concerne que les groupes d'externat. Elle a pour objet principal l'articulation du projet individuel entre les équipes éducatives et paramédicales. Il s'agit par ailleurs de remonter les informations nécessaires issues des réunions paramédicales, d'échanger sur les personnes, d'informer, d'organiser les accompagnements.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe paramédicale • Les professionnels travaillant sur le groupe éducatif • Un cadre de direction 	Le cadre de direction	Un membre de l'équipe éducative ou paramédicale

Réunion des référents du Passage	1 fois par semaine	Cette réunion concerne l'organisation générale de l'établissement : planning horaire, les repas, les réunions de projets, l'organisation d'évènements institutionnels, les admissions	<ul style="list-style-type: none"> • Les 3 référents des groupes d'externats • Les 2 référents de l'internat • Possibilité de la participation d'un cadre de direction 	1 des référents	1 des référents
Réunion des paramédicaux	1 fois par mois au passage / 1 fois tous les 15 jours à la Source	Il s'agit de réaliser un point sur la santé des personnes : appareillage, changement de traitements ...	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin • L'équipe paramédicale • Un cadre de direction 	Cadre de direction	Un des participants
Analyse de Pratiques Professionnelles en groupe	1 fois toutes les 3 semaines	Les APP permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes éducatives de l'externat et de l'internat • Psychologue ou intervenant APP • Possibilité d'inviter un autre professionnel 	Psychologue ou intervenants APP	
Réunion institutionnelle	2 à 3 fois par an	L'objectif est d'informer et d'échanger avec l'ensemble du personnel de l'établissement sur les changements de fonctionnement et d'organisation institutionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble du personnel de l'établissement et le directeur 	Le directeur	
Réunion générale	En fonction du besoin	L'objectif est d'informer et d'échanger avec l'ensemble du personnel sur des changements institutionnels qui impactent les deux établissements.	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble du personnel des deux établissements • La Direction Générale 	Direction et Direction Générale	

Réunion PI	1 fois par semaine au passage 1 fois tous les 15 jours à la Source 1 fois par an et par personne accompagnée	Il s'agit de faire un bilan du projet de la personne et de co-construire le nouveau projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de direction • Médecin psychiatre, médecin de rééducation, • Psychologue, • Référent éducatif, référent d'internat, référent paramédical, enseignante (si besoins), tout professionnel peut être invité s'il y a lieu 	Cadre de direction	Le projet individualisé est complété par chaque équipe
Retour PI	1 fois par an et par personne accompagnée	Rencontre des acteurs autour du projet individualisé	<ul style="list-style-type: none"> • La personne accompagnée • Le référent éducatif • Adjoint de direction • Parents 	Cadre de direction	
Réunion des services généraux	1 fois par trimestre	Cette réunion permet le passage d'informations ainsi que l'organisation du travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Les services généraux • Les cadres de direction • Le directeur 	Directeur	Un des participants
DP	1 réunion par mois	<ul style="list-style-type: none"> - Représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail. - Les délégués du personnel peuvent également faire des suggestions sur l'organisation générale de l'établissement. <p>Être les interlocuteurs de l'inspecteur du travail qu'ils peuvent saisir de tout problème d'application du droit du travail et accompagner, s'ils le désirent, lors de ses visites dans l'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 titulaire + 1 suppléant Passage • 1 titulaire + 1 suppléant Source • Le directeur 	Le directeur	Le directeur

CHSCT	1 fois par trimestre + possibilité de réunions exceptionnelles	<p>Les principales missions du CHSCT sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La contribution à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés, ainsi que la prévention en la matière ; - La contribution à l'amélioration des conditions de travail ; - Une veille sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières par l'employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collège salarié de 2 personnes • Un secrétaire • 2 médecins du travail • 1 Représentant Inspecteur travail • 1 Représentant CARSAT • Le directeur 	La Directeur	Le secrétaire
CE	1 fois par mois + CE exceptionnels	<p>Le CE assure l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions prises relative au GAPAS.</p> <p>Le CE fait l'objet de consultations obligatoires dans les domaines relatifs à la situation économique de l'entreprise (Orientations stratégiques, Situation économique et financière, Politique sociale, conditions de travail et emploi).</p> <p>Le CE assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies au sein du GAPAS prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collège salariés : 3 titulaires et 3 suppléants (membres élus) • Collège cadres : 1 titulaire, pas de suppléant (membre élu) • Représentant employeur • Président CE SPHG • Trésorier + secrétaire 	Le Président	Le Secrétaire
CCE	4 fois par an CCE exceptionnel	<p>Il s'agit de consultations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les accords d'entreprise - Les plans de formation - La qualité de vie au travail - Les nouveaux projets - La prévoyance, la mutuelle - La situation économique et financière du GAPAS <p>Par ailleurs, des commissions se sont formées autour de thématiques telles que l'égalité professionnelle, l'aide au logement, la qualité de vie au travail ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les représentants syndicaux et les membres élus CE • Directeur • Responsable Ressource Humaine • Directeur Général 	Directeur Général	Secrétaire CCE

L'évaluation

L'évaluation interne

Une méthodologie commune est déployée à l'ensemble des établissements et services du GAPAS. Elle s'appuie, notamment, sur une méthode et des outils mis en avant par Jacques Danancier (psychologue, directeur d'établissements médico-sociaux, consultant et formateur).

La démarche d'évaluation interne implique l'utilisation de six outils complémentaires, permettant de compléter le référentiel de l'évaluation interne :

- Une évaluation des prestations qui permet de mesurer la concordance entre les prestations prévues dans le projet d'établissement et l'effectivité de la réalisation de ces dernières.
- Un questionnaire de satisfaction aux personnes accompagnées
- Un questionnaire bientraitance destiné aux professionnels
- Un questionnaire bientraitance destiné aux personnes accompagnées
- Un diagnostic sur les formes de violence, négligence et maltraitance
- Un audit des outils de la loi 2002-2

Les principes sous-tendant l'utilisation de ces outils sont :

- L'étalement de l'évaluation interne par vagues sur cinq années. Écrit autrement, l'évaluation n'est pas réalisée tous les cinq ans, mais pendant cinq ans.
- L'implication des personnes accompagnées.
- L'implication des professionnels.
- L'opportunité d'une réflexion collective aboutissant à des améliorations co-construites.

Conformément à la circulaire N° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médicosociaux, le prochain rapport d'évaluation interne devra être envoyé avant le 3 janvier 2022.

Pour ce faire, une planification de la démarche est prévue :

	2018	2019	2020	2021	2022
Référentiel de l'évaluation interne (à construire en partie et à compléter en fin de période)	x			x	
Questionnaire de satisfaction		x			
Diagnostic sur les formes de violence, de négligence et de maltraitance			x		
Analyse des prestations	x		x		x
Questionnaire bientraitance à destination des usagers et des professionnels (nouveau à partir de 2012)		x		x	
Grille d'audit des outils de la loi 2002-2					x

L'évaluation externe

En 2023, les IEM procéderont à l'évaluation externe conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Cette évaluation sera réalisée par un prestataire extérieur agréé par l'ANESM. Le personnel de l'établissement sera sollicité pour préparer cette évaluation et recevoir l'organisme chargé de sa réalisation.

Cette évaluation sera suivie d'une démarche d'amélioration continue et permanente du service rendu à la personne accompagnée, qui fera suite aux démarches déjà entreprises.

Le suivi de la démarche d'amélioration de la qualité

L'ensemble des actions à mener suite à l'analyse des différents outils de l'évaluation interne, suite aux

préconisations de l'évaluation externe, et suite aux fiches actions du projet d'établissement seront repris dans un plan d'amélioration globale au sein des IEM. Son suivi sera assuré dans le cadre des comités qualité bienveillance.

Perspectives d'évolution de l'établissement

Le secteur 0-20 ans

Le GAPAS mène une réflexion sur l'accompagnement des personnes âgées de 0 à 20 ans et accueillis dans les établissements dont il a la gestion dans la Région. L'objectif de ce projet sera d'apporter à chacun les aides dont il a besoin, indépendamment de l'établissement dans lequel il est inscrit. Les deux axes forts du projet sont la désinstitutionnalisation et la citoyenneté.

A terme, les deux IEM seront impactés et verront certainement leur fonctionnement évoluer.

Ce projet viendra répondre également à un objectif d'accompagnement au regard de la situation géographique de la personne. En effet, l'éloignement géographique de certaines familles conduit à réfléchir à une éventuelle sectorisation ou à la mise en place d'antennes relais. Dans ce cas, le fait de privilégier l'inclusion scolaire de proximité, c'est-à-dire, proche du lieu d'habitation, paraît être un élément incontournable. Pour les jeunes ayant un projet s'appuyant sur l'inclusion scolaire, il faut qu'elle soit de proximité.

Ce projet est co-construit avec l'ensemble des professionnels, des familles et des administrateurs. Dès à présent des groupes de travail se réunissent sur les thématiques suivantes : citoyenneté et accès aux droits, l'école inclusive, la pairémulation et l'autodétermination, communication et outils adaptés, l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes adultes, l'aménagement raisonnable de l'environnement, une

réponse accompagnée pour tous, l'aide aux aidants.

Ces groupes de travail font un état des lieux sur l'ensemble des établissements et services du secteur et élaborent des propositions d'amélioration qui permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Les solutions d'accompagnement pour les jeunes accueillis dans le cadre de l'amendement Creton

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'Agence Régionale de Santé et le GAPAS, une fiche action concernant la réponse aux besoins des personnes accompagnées conduit le GAPAS à réfléchir à des solutions d'accompagnement pour les personnes accueillis dans le cadre des amendements Creton.

L'objectif étant « *d'apporter des solutions d'accompagnement pour les jeunes en amendement CRETON en IEM dans les établissements du secteur adulte (2018) afin d'éviter les ruptures de parcours et pouvant entraîner des situations complexes* »⁴. A ce sujet, un groupe de travail s'est mis en place, avec la participation de deux professionnels des IEM, pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des 16-25 ans.

Le projet de création d'un SESSAD

Une réflexion s'est engagée aux IEM pour la création d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Les SESSAD ont pour mission d'accompagner les enfants sur leurs lieux de vie et de socialisation.

La formalisation du projet est en cours, l'objectif étant de créer un SESSAD à destination d'un public 0-20 ans atteint de handicap moteur avec troubles associés, au plus tard en 2022.

**Fiche Action n° 9 : Création d'un
SESSAD**

⁴ CPOM ARS / Haut-de-France. Février 2017

L'évolution du public accueilli

Le public accueilli aux IEM n'a de cesse d'évoluer et conduit les établissements à une réflexion permanente en terme de prestations, d'organisation et de fonctionnement.

Au Passage en 2016, plus de 37% des personnes sont en situation de handicap rare conduisant parfois à des situations complexes sur le plan médical, social et/ou géographique notamment avec le risque de rupture de parcours. Le handicap rare se caractérise par la combinaison des déficiences, la rareté des expertises et un taux de prévalence qui ne dépasse pas 1 pour 10 000 habitants. Cette évolution demande une certaine expertise dans l'accompagnement, expertise qui reste à acquérir au travers de la formation notamment et du développement du travail en réseau.

Fiche Action n° 8 : Répondre à l'évolution des besoins des personnes accompagnées

Par ailleurs, les situations familiales et sociales des personnes accueillies conduisent l'établissement à réfléchir à des modalités de soutiens particuliers, notamment au domicile. Ce soutien passe par exemple par un travail de partenariat avec les assistantes sociales du secteur (UTPAS, CCAS, MDPH, PMI...)

La réflexion se porte également sur un accueil et accompagnement davantage en lien avec l'âge des personnes :

- Le repérage des âges clés : 6 ans, 10 ans, 16 ans
- L'accueil idéalement jusqu'à 18 ans, au plus 20 ans, supposant une orientation préparée en amont
- L'accueil avant 3 ans et le développement d'un partenariat avec les structures de la petite enfance, les relais d'assistantes maternelles et les assistantes maternelles spécialisées

L'inclusion scolaire

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 avait affirmé le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire. Elle comporte des dispositions concernant la formation des enseignants, la coopération entre l'éducation nationale et les établissements et services médico-sociaux et la formation aux outils numériques des élèves accueillis au sein des établissements et services médico-sociaux.

D'ores et déjà cette évolution sociétale conduit l'établissement à repenser ses accompagnements scolaires. Pour le Passage, la création d'une classe externalisée, à l'instar de ce qui est proposé à la Source, est un projet en réflexion.

L'inclusion scolaire impacte inévitablement les accompagnements rééducatifs qui nécessiteront d'être repensés en terme d'organisation, alliant par exemple intervention des professionnels au sein de l'école et accompagnements à l'IEM.

Fiche Action n° 6 : Développer le volet pédagogique

Vers un agrément unique ...

Un agrément unique pour les deux IEM permettrait une plus grande souplesse d'accueil. Par exemple, la fusion de la liste d'attente permettrait d'accueillir plus de personnes.

Conclusion

Notre projet d'établissement concerne l'ensemble des deux IEM. Il est résolument tourné vers l'action et repose sur un engagement fort des professionnels de l'établissement.

Il a pour volonté de placer la personne en situation de handicap au centre des préoccupations et des actions collectives. Chaque personne bénéficie d'un accompagnement global, destiné à valoriser ses capacités et favoriser son autonomie.

Par ailleurs, nous mettons au centre de nos valeurs et de nos accompagnements :

- L'autodétermination, par le fait de favoriser le libre choix de la personne
- La participation sociale, en tendant vers la réalisation des habitudes de vie dans le milieu de la personne (écoles, quartier ...)
- La valorisation des rôles sociaux, en attribuant à la personne un rôle reconnu pour sa valeur sociale la plaçant alors dans les meilleures conditions pour développer ses potentialités

L'ensemble de ces principes concourant à l'objectif de transition inclusive que se donne l'établissement sur les années futures.

Notre projet d'établissement est une base de travail et de réflexion sur les missions qui nous sont confiées, il doit rester dynamique et innovant. Il convient donc de poursuivre notre recherche et de développer d'autres actions pour rester performants et attentifs, face à l'évolution de la situation de chacune des personnes. Face au changement de culture en lien avec les différentes réformes de l'action sociale et médico-sociale et autres textes réglementaires, nous restons vigilants et capables d'évoluer, pour adapter notre accompagnement aux besoins des personnes.

Au-delà des murs de l'institution nous avons l'ambition de changer le regard porté par la société sur les personnes en situation de handicap.

Le projet ne vivra que grâce à l'implication des professionnels et à leurs actions conjuguées avec celles des partenaires et des familles.

Le comité qualité bienveillance veillera aux applications et au suivi des actions prévues, dans le cadre du projet d'établissement 2017-2022.

FICHE ACTION N°1 : LA PLACE DES FAMILLES

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le travail de coopération et de partenariat entre les familles et les professionnels dans le cadre du projet individualisé - Susciter davantage l'implication des familles à la vie de l'établissement
Contexte – enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - L'institution et la famille sont partenaires de l'accompagnement de la personne au travers du projet individualisé. Or, la diversité des lieux d'accueil (l'établissement, la maison...) et des acteurs impliqués (professionnels, parents, grands-parents...) peuvent parfois être source de discontinuité de l'accompagnement. - L'enjeu est de construire une certaine complémentarité et continuité dans l'éducation des enfants. Cela passe également par l'ouverture de l'établissement aux familles dans le respect d'une juste proximité et des formations communes.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps, il s'agit d'avoir une réflexion sur les modalités d'association des familles à la vie des établissements en recensant les moyens à mettre en œuvre pour favoriser leur participation. Par exemple : invitation des parents à la synthèse du PI ; une invitation par période aux séances de rééducation ; une invitation par période sur le groupe d'accueil. - Par ailleurs, dans le cadre de la fiche action N°4 sur le projet individualisé, il s'agira d'inclure cet objectif de partenariat avec les familles dans la procédure d'élaboration du PI
Modalité de mise en œuvre	- Mise en place d'un groupe de pilotage composé de l'équipe de direction, de professionnels et de familles (proposition d'actions, suivi et évaluation). Prévoir deux réunions par an.
Partenaires associés	- Les membres du CVS
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'actions en faveur de la participation des familles - Des modalités prévues pour la collaboration avec les familles dans la procédure autour du projet personnalisé
Pilotage du projet	- L'équipe de direction
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des professionnels - Les familles
Facteurs de réussite	- Une co-élaboration avec les professionnels et les familles
Points de vigilance éventuels	
Echéances et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Echéance : projet en continu, à mettre en place début 2018 et à évaluer en 2022 - Indicateur d'évaluation : Nombre d'actions réalisées en faveur de la participation des familles, Résultats du questionnaire satisfaction sur le volet de la participation des familles

FICHE ACTION N°2: L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Objectif	- Mieux prendre en compte la vie affective et sexuelle de la personne dans l'accompagnement en fonction de son âge.
Contexte – enjeux	- L'IEM Le Passage accompagne des personnes en âge d'avoir une vie affective et sexuelle. Cet accompagnement reste délicat au regard notamment de la loi mais également des représentations de chacun. - L'enjeu est double : d'une part poser un cadre institutionnel qui encadrera les pratiques et les accompagnements; d'autre part assurer un accompagnement de qualité pour les jeunes en demande.
Description du projet	- Avoir une réflexion commune autour du positionnement de l'établissement face à cette question : échanger autour de cette thématique en intégrant les familles. Déterminer jusqu'où nous pouvons aller dans notre accompagnement sur ce sujet. - Développer des partenariats (notamment avec le planning familial).
Modalité de mise en œuvre	- Conventionner avec des partenaires - Mise en place d'un groupe de travail composé de jeunes, d'un membre de l'équipe de direction, de professionnels et de familles afin de déterminer le cadre institutionnel dans lequel doit se dérouler l'accompagnement. Le cas échéant, définir les modalités de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle dans le règlement de fonctionnement - Mettre en place une veille spécifique concernant d'éventuels colloques ou forum à ce sujet
Partenaires associés	- Planning familial - Les établissements du GAPAS
Résultats attendus	- Des règles et des pratiques claires en terme d'accompagnement à la vie affective et sexuelle - Un accompagnement au plus près des besoins des jeunes en demande
Pilotage du projet	- Equipe de direction
Ressources mobilisées	- Les professionnels - Le groupe de travail inter-associatif sur l'accompagnement à la vie affective et sexuelle (participation régulière du responsable qualité et développement du GAPAS)
Facteurs de réussite	- L'intégration des parents à ces réflexions paraît indispensable
Points de vigilance éventuels	- Veiller à formaliser les partenariats et à les pérenniser
Echéances et indicateurs d'évaluation	- Echéance : Mise en place à partir de janvier 2018. Action en continue avec une évaluation au terme du projet d'établissement (2022) - Indicateur d'évaluation : les suivis des projets individualisés, les résultats de l'enquête de satisfaction, les résultats du questionnaire d'évaluation des prestations

FICHE ACTION N°3 : L'ORIENTATION ET LA SORTIE

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un parcours de vie sans rupture pour la personne et son entourage - Faciliter l'orientation et assurer son suivi
Contexte – enjeux	<p><u>Contexte national</u> : Fin 2013, les situations critiques ont été définies par une circulaire du 22 novembre comme des situations dont la complexité de la prise en charge génère pour les personnes concernées des ruptures de parcours. Dans le même temps, le rapport PIVETEAU propose des solutions aptes à faciliter l'accueil durable des personnes en situation de handicap exposées à un risque de rupture de prise en charge. En 2014, Marie-Sophie DESAULLE se voit confier la mission de déployer le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous ». Sa généralisation doit intervenir au plus tard le 1^{er} Janvier 2018.</p> <p><u>Contexte de l'établissement</u> : Le profil complexe de certains jeunes accueillis peut parfois être un frein à l'admission dans les établissements pour adultes. Par ailleurs, nous constatons un manque de centralisation des informations concernant les autres structures médico-sociales, ce qui complique le processus d'orientation. Enfin, le manque de suivi après la sortie du jeune ne permet pas d'évaluer la démarche d'orientation et, le cas échéant, de l'améliorer.</p>
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un outil de type recueil de données qui permettrait de centraliser les informations des autres services et établissements. - Mettre en place un service de suite afin de s'assurer que l'orientation a été satisfaisante. - Elaborer une procédure qui formalise les actions à réaliser dans le cadre du service de suite.
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la création de l'outil : recrutement d'un stagiaire - Pour le service de suite : un groupe de travail
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Les autres établissements du secteur enfance du GAPAS
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration du processus d'orientation - Une orientation de qualité répondant au projet du jeune et à ses besoins - Diminution du nombre de personnes accueillies dans le cadre de l'amendement Creton
Pilotage du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de direction
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Se documenter sur les modalités de fonctionnement des services de suite - Penser le projet dans le cadre du futur dispositif 0-20 ans du GAPAS
Points de vigilance éventuels	
Echéances et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Echéance : septembre 2019 - Indicateurs d'évaluation : l'enquête de satisfaction, le suivi des projets individualisés

FICHE ACTION N°4 : LE PROJET INDIVIDUALISE

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les PI de manière co-construite et transdisciplinaire, intégrant le jeune et ses parents. - Assurer un suivi et une évaluation régulière des PI notamment au regard des bilans d'activité. - Elaborer des PI s'articulant autour des objectifs, des moyens mis en œuvre et de l'évaluation
Contexte – enjeux	Des PI sont mis en place aux sein des IEM afin d'accompagner le jeune au plus près de ses besoins. Cependant, l'élaboration du PI ne permet pas une pleine co-construction entre les différents acteurs. Cette absence de co-construction ne favorise pas l'élaboration d'objectifs transversaux.
Description du projet	<p>Tout d'abord, afin de satisfaire aux objectifs posés, il est nécessaire d'améliorer la procédure d'élaboration du PI.</p> <p>A ce titre, devra être menée une réflexion autour des éléments suivants : le mode de recueil des attentes du jeune et de ses parents ainsi que leur participation à la réunion de projet, l'évaluation des besoins, le mode d'élaboration et l'articulation des sous-projets (éducatif, paramédical, pédagogique, communication, insertion sociale et professionnelle), la logique objectif-moyen-évaluation. Cela passe notamment par une réadaptation du ROCS.</p> <p>Il faudra veiller à convenir d'un projet paramédical respectant la confidentialité. Enfin, il s'agira d'adapter la trame d'écriture du PI.</p>
Modalité de mise en œuvre	Un groupe de travail constitué de 4 professionnels représentant l'éducatif, le paramédical et le pédagogique et d'un cadre. Des échanges réguliers autour de ce projet en Comité Qualité Bientraitance
Partenaires associés	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle procédure pour l'élaboration, le suivi et la réactualisation du projet individualisé - La création d'une nouvelle trame d'écriture du projet individualisé faisant notamment apparaître des objectifs spécifiques et des objectifs transversaux, les moyens et les modalités d'évaluation
Pilotage du projet	- L'Equipe de direction
Ressources mobilisées	<p>Ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » décembre 2008 - Fiche type procédure - Procédure et trame actuelles du PI <p>Ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité Qualité Bientraitance
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Un fonctionnement en démarche projet - Préparer les équipes à la présence des personnes et leur famille lors de la réunion de projet (symboliser leur présence en amont)
Points de vigilance éventuels	
Echéances et indicateurs d'évaluation	<p>Echéance : lancement du projet en septembre 2018 pour une échéance en septembre 2019</p> <p>Indicateur d'évaluation : existence des documents (procédure et trame), taux de présence de la personne et de sa famille aux réunions projet.</p>

FICHE ACTION N°5 : L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF A L'IEM LE PASSAGE

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accompagnement éducatif davantage en lien avec l'âge - Offrir un accompagnement éducatif repérant - Mieux préparer la sortie
Contexte – enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Actuellement la personne est accueillie dans un groupe en fonction de ses compétences sociales. Chaque groupe est donc hétérogène en terme d'âge. De plus, chaque groupe a une salle dédiée, le jeune est donc accueilli une grande partie de la journée dans la même salle. - L'enjeu est donc de proposer un accompagnement éducatif différent afin que celui-ci : <ul style="list-style-type: none"> o Permette de respecter davantage l'identité du jeune (ne pas le réduire à son handicap) o Soit en lien avec les besoins du jeune, notamment, en satisfaisant les objectifs posés dans son projet individualisé.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de cette nouvelle organisation nécessite un travail de réflexion et d'organisation en amont sur les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Constitution des groupes d'âge et répartition des professionnels - Partir des projets individualisés afin de proposer des activités en lien avec les objectifs - Organiser les activités transversales - Etablir le projet de groupe, notamment, en lien avec l'éducation structurée. - Organiser les salles afin que celles-ci soient dédiées à des activités particulières
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail pour préparer en amont cette nouvelle organisation - Recrutement d'un ES coordinateur des activités transversales
Partenaires associés	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités transversales - La mise en place d'un accueil par groupes d'âge - La mise en place de l'éducation structurée - L'existence des salles dédiées aux activités
Pilotage du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de direction
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des professionnels du Passage
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation en amont pour une mise en place efficace - Une appropriation des principes de l'éducation structurée
Points de vigilance éventuels	
Echéances et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Echéance : la nouvelle organisation sera mise en place pour janvier 2018 - Indicateurs d'évaluation : l'enquête satisfaction, l'évaluation des PI

FICHE ACTION N° 6 : DEVELOPPER LE VOLET PEDAGOGIQUE

Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer, renforcer et développer le dispositif de la classe externalisée à la Source 2. Renforcer la place du pédagogique au sein de l'équipe pluridisciplinaire 3. Développer l'inclusion scolaire au Passage
Contexte – enjeux	<p>La classe externalisée de la Source s'est ouverte très récemment (septembre 2017) et nécessite donc un suivi régulier.</p> <p>L'Éducation nationale met à disposition des IEM deux enseignantes faisant partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>A ce jour, le Passage n'offre pas la possibilité d'un accompagnement externalisé dans une école ou un collège.</p>
Description du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. - Une évaluation régulière du dispositif <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un temps de coordination institutionnalisé - Acquérir davantage de matériel pédagogique 2. - Développer un outil pluridisciplinaire qui croiserait les regards entre l'éducatif et le pédagogique. Cela pourrait être envisagé dans le cadre de la révision du ROCS (cf. FA N°4) <ul style="list-style-type: none"> - Continuer à développer les activités croisant les objectifs pédagogiques et éducatifs - Identifier des temps dans l'année (ex : 1 fois par période) permettant des observations sur le groupe dans le cadre notamment des bilans pour les nouveaux entrants ou afin de réévaluer régulièrement les personnes non scolarisées. - Permettre aux enseignants la participation aux APP de manière ponctuelle, au regard d'un besoin lié à l'accompagnement pédagogique. - Former les enseignants aux modes de communication (Baby-signe, Makaton ...) 3. - Créer une classe externalisée dans une école élémentaire ou un collège du secteur pour l'IEM Le Passage.
Modalité de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comité de pilotage de la classe externalisée 2. Groupe de travail sur l'adaptation du ROCS (cf. FA N°4), Plan de formation, participation des enseignants aux activités éducatives, participation des éducatifs aux enseignements 3. Elaborer un projet et mettre en place un comité de pilotage
Partenaires associés	Les écoles et collèges de secteur du Passage, la MDPH, l'Éducation Nationale, l'école maternelle Saint Exupéry de Hem
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande inclusion au sein de l'école pour les jeunes de la classe externalisée de la Source, la poursuite de l'intégration scolaire (dans l'établissement scolaire ou dans la future classe externalisée du Passage) - Des bilans pédagogiques et des réévaluations régulières pour toute personne accueillie - La fréquentation d'établissements scolaires pour les jeunes du Passage, voir leur inclusion scolaire
Pilotage du projet	L'équipe de direction
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources humaines : enseignants et professionnels - Des ressources financières, notamment pour acquérir du matériel pédagogique.
Facteurs de réussite	Pour la création d'une classe externalisée au Passage : élaborer un projet détaillé avant sa mise en place
Point de vigilance éventuels	- Au sein de la future classe externalisée du Passage, réserver des places pour les jeunes sortant de la classe externalisée de la Source.
Echéances et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Echéances : Janvier 2018 à 2022 cf. planning des fiches actions - Indicateurs d'évaluation : CR du COPIL (classe externalisée), nombre de réunions de coordination, nombre d'activités croisées, plan de formation, nombre d'enfants bénéficiant de l'inclusion scolaire.

FICHE ACTION N°7 : LE PROJET DE L'INTERNAT

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'internat - Améliorer l'accompagnement éducatif au-delà des soins
Contexte – enjeux	<p>L'internat, dans sa configuration actuelle, a ouvert ses portes en 2006 et accueille 12 jeunes chaque soir. L'accompagnement des jeunes sur ce temps spécifique paraît perfectible au regard de différents constats : peu de matériel, un aménagement des locaux peu optimum, un taux d'encadrement perfectible.</p> <p>L'enjeu est d'améliorer la qualité de l'accompagnement du jeune sur le temps de l'internat à travers différentes actions</p>
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion autour d'une réorganisation d'équipe - Création d'un tableau ou d'un planning d'organisation - Mise en place d'activités éducatives régulières - Projets des Personnes Ressources Bienveillances : organiser des mises en situations pour les professionnels - Elaborer une annexe au règlement de fonctionnement spécifique à l'internat. - Améliorer la communication entre les deux équipes d'internat - Réaménager l'espace notamment en aménageant un espace dédié aux professionnels et un espace « coin calme » dédié par exemple à des petites veillées, des temps de lecture ... - Rendre l'espace de vie plus convivial
Modalité de mise en œuvre	Mise en place d'un groupe de travail sur le projet d'internat composé des professionnels de l'internat et d'un cadre, à raison d'une fois par mois pendant 6 mois
Partenaires associés	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Un fonctionnement et une organisation favorisant la qualité de vie au travail - Un accompagnement de qualité favorisant notamment le développement de l'autonomie du jeune. - Une structuration plus marquée des espaces et des activités
Pilotage du projet	- Equipe de direction
Ressources mobilisées	- Les professionnels
Facteurs de réussite	- Un projet co-construit qui redonne du sens à l'accompagnement de la personne sur le temps d'internat
Points de vigilance éventuels	
Echéances et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Echéance : une mise en place du groupe de travail en janvier 2018. Juin 2018 le projet est rédigé. - Indicateurs d'évaluation : L'effectivité ou non des actions mises en place, les résultats de l'enquête de satisfaction.

FICHE ACTION N°8 : REPONDRE A L'EVOLUTION DES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences en lien avec l'évolution de la population accueillie. - Renforcer nos ressources à l'externe et le travail en réseau
Contexte – enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Au Passage en 2016, plus de 37% des personnes sont en situation de handicap rare conduisant parfois à des situations complexes. - Une part importante des jeunes présente des troubles du comportement de type TED (Troubles Envahissants du Développement), des troubles de la communication, des troubles du spectre autistique. - Face à ces différents constats, les professionnels se trouvent parfois démunis. L'enjeu est donc de donner les moyens aux équipes d'accompagner au mieux le jeune en fonction de ses spécificités.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches de nouvelles méthodologies de travail, de nouvelles connaissances théoriques et pratiques via des formations collectives et individuelles. Favoriser notamment le développement du MAKATON. - Travailler avec des partenaires spécialisés dans le handicap rare, tel que les Centres Nationaux de Ressources Handicaps Rares, ou les Centres Ressources Autisme
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de formation - Conventionner avec des centres nationaux de ressources
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Le GAPAS - Intervenants extérieurs - Centres de formation
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution des compétences - Une amélioration de la qualité de l'accompagnement - Une amélioration de la qualité de vie au travail - Un bien-être et un épanouissement des jeunes accueillis - Une amélioration des capacités de communication des personnes accompagnées
Pilotage du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de direction
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de formation - L'ensemble des professionnels
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Des formations validées - Un partage des connaissances entre les professionnels
Points de vigilance éventuels	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un cadre favorisant les retours de formation auprès des autres professionnels - Prioriser les formations - Pérennisation et évaluation des partenariats et du travail en réseau
Echéances et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Echéances : Action à mener sur l'ensemble de la temporalité du projet d'établissement (2017-2022) - Indicateurs d'évaluation : Nombre de formations réalisées, diversité des formations réalisées, liste des partenariats et des conventionnements

FICHE ACTION N°9 : CREATION D'UN SESSAD

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une solution d'accompagnement alternative à l'accueil en établissement pour les personnes âgées de 0 à 20 ans. - Apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes, notamment en favorisant l'inclusion vers le milieu ordinaire et en permettant d'éviter les ruptures de parcours.
Contexte – enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Des évolutions nationales prônent la transition inclusive et la désinstitutionalisation pour lesquelles le GAPAS s'engage. - Le PRIAC 2015-2018 Hauts-de-France pose en objectif le fait d'adapter l'offre existante en privilégiant la reconversion de places institutionnelles en SESSAD. Le territoire Roubaix-Tourcoing est particulièrement concerné. - Concernant les établissements environnants : 14 enfants sont en attente de place en SESSAD au CAMSP « Maurice Titran » de Roubaix ; 24 enfants sont sur liste d'attente au Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSD) « Les Prés » de l'APF. - Au Passage à ce jour, il n'y a pas de liste d'attente et les départs des plus âgés vers le secteur adulte risque de freiner l'activité de l'établissement.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - La création, par redéploiement de places et de moyens, d'un SESSAD de 10 places accompagnant les personnes durant 5 années maximum. - Il s'agira d'un service rattaché au #GAPAS 0-25.
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un COPIL regroupant des représentants de l'ensemble des établissements du #GAPAS 0-25, du responsable qualité et développement et des familles. Le COPIL aura pour mission de monter le projet et faire des propositions, lesquelles seront présentées au Conseil d'Administration.
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - CAMPS « Titran » de Roubaix, SESSD « Les Prés » de l'APF de Villeneuve d'Ascq, SESSAD Marc Sautelet Villeneuve d'Ascq, SESSAD Lino Ventura, CAMPS de Tourcoing - MDPH, ARS, Education nationale, services de PMI
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la scolarisation - Coordination des soins - Une plus grande inclusion dans la société - La diminution du nombre de personnes sans solution adaptée
Pilotage du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un binôme de pilotage : Virginie Lamblin (éducatrice spécialisée à l'IEM La Source) et Magali Desplas (Directrice des IEM et du Pôle Déficiences Visuelles)
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les ressources et moyens humains et financiers du #GAPAS 0-25
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des professionnels au projet, la qualité du partenariat, la communication auprès de tous les acteurs mobilisés. - L'identification d'un lieu, d'un espace afin de rendre possibles les futurs regroupements des personnes accompagnées par le SESSAD.
Points de vigilance éventuels	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un même niveau de qualité des prestations qu'actuellement, autrement dit, pouvoir continuer à répondre aux besoins des jeunes accueillis dans les établissements tout en mettant en place un nouveau dispositif. - Avoir une vigilance particulière concernant les moyens qui seront définis pour assurer la mission du SESSAD. Ces moyens ne devront pas pénaliser le calcul de l'activité et nécessiteront une négociation avec l'ARS.
Echéances et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Indicateurs d'évaluation</u> : Nombre de rencontres du COPIL, compte-rendu du COPIL, nombre de groupes de travail, dates de présentation au CA. - <u>Echéances</u> : Un point d'étape avec l'ARS en janvier 2021, une ouverture prévue pour 2022.

Planning de réalisation des actions

NR = Non réalisé, EC = En cours, R = Réalisé

Pour un descriptif des actions, se référer aux fiches actions dont les numéros sont mentionnés

 Action temporaire débouchant sur la création d'un outil, d'une nouvelle organisation ou d'une mise en place d'un nouveau projet

 Actions en continu

Glossaire

AMP : Aide Médico Psychologique

ANESM : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

APEIM : l'Association de Parents d'Enfants Infirmes Moteurs

APP : Analyse de pratiques professionnelles

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPOM : Contrats d'Objectifs Pluriannuels et de Moyens

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

ES : Educateur Spécialisé

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

GAPAS : Groupement d'Associations Partenaires d'Action Sociale

HAS : Haute Autorité de Santé

IEM : Institut d'Éducation Motrice

IME : Institut Médico-Éducatif

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

ME : Moniteur Éducateur

PI : Projet Individualisé

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRIAC : Programme Interdépartemental des Handicaps et de la perte d'autonomie

PRS : Programme Régional de Santé

ROCS : Recueil d'Observation des Compétences Sociales

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SROSM : Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale

TCC : Troubles de la Conduite et du Comportement

TED : Troubles Envahissant du Développement

UNALG : Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires